

Rapport d'activités

2017

ALLINGES — ANTHY-SUR-LÉMAN — ARMOY
BALLAISON — BONS-EN-CHABLAIS — BRETHONNE — CERVENS
CHENS-SUR-LÉMAN — DOUVAINÉ
DRAILLANT — EXCENEVEX — FESSY — LOISIN — LULLY
LE LYAUD — MARGENCEL — MASSONGY — MESSERY — NERNIER
ORCIER — PERRIGNIER — SCIEZ
THONON-LES-BAINS — VEIGY-FONCENEX — YVOIRE

Un nouveau territoire,
de nouvelles ambitions

THONON
agglomération

Rédaction

services intercommunaux

Conception graphique

Pamplemousse Communication

Impression

Reproléman

Crédits photographiques

G. Gerbaud

P. Pastor

Y. Tisseyre

P. Thiriet

J. Revillard

REZO.ch-Grand Genève

Thonon Agglomération

Ville de Thonon-les-Bains

Pôle métropolitain

du Genevois français

SIAC

SYANE

Collectif Porte 27

STAT

Ixalp Drones

Fabrice DAVID Architecte

édito

Quelques mois après le premier anniversaire de Thonon Agglomération, la publication de ce rapport d'activités revêt une symbolique toute particulière. Instantané de l'année écoulée, il permet d'apprécier le chemin parcouru grâce au travail intense accompli par les élus et les services. Aujourd'hui, le lancement de Thonon Agglomération est réussi. Force est de constater que nous avons eu raison de croire, dès 2015, aux vertus d'une intercommunalité forte, seule capable de répondre au besoin de développement et d'aménagement de notre bassin de vie transfrontalier.

Parallèlement aux nécessaires formalités administratives induites par la création de cette nouvelle structure (plus de 500 délibérations ont été adoptées en 2017), l'agglomération se prépare à devenir, dès 2020, un acteur majeur en termes de mobilité, d'aménagement du territoire, de développement économique ou encore de protection de l'environnement et ce, tout en préservant les services à la personne que les anciennes intercommunalités avaient su mettre en œuvre.



Responsables, nous avons su trouver un juste équilibre entre nos ambitions et nos ressources. Les finances de l'agglomération sont saines et l'engagement de la neutralité fiscale a été tenu.

Au-delà des actions réalisées, du travail fourni et des résultats obtenus, le constat est évident : les 25 communes de l'agglomération, désormais réunies au sein d'une seule et unique structure intercommunale, ont su immédiatement coopérer de manière solidaire. C'est un atout pour les habitants comme pour l'ensemble des acteurs du territoire avec lesquels les perspectives de collaboration et de concertation vont s'ouvrir davantage.

En effet, après 2017 et la mise en service de Thonon Agglomération, 2018 devrait constituer une année charnière permettant d'amorcer les premiers grands projets structurants indispensables au « bien vivre » dans notre agglomération.

Bonne lecture à toutes et à tous,

Jean NEURY,
Président de Thonon Agglomération.

sommaire

01 — Territoire et gouvernance	5
Un nouveau territoire	6
Des instances très actives	8
Les compétences	12
02 — Structurer le territoire	15
Urbanisme et planification	16
Habitat et foncier	21
Mobilité : le plein exercice de la compétence	24
03 — Économie et tourisme	29
Économie : des opportunités pour les entreprises	30
Tourisme : renforcer l'attractivité du territoire	34
04 — Environnement	37
Gestion et valorisation des déchets	38
Assainissement : rendre l'eau à la nature	45
Préserver la qualité de nos rivières	50
Plan Climat Air Énergie Territorial	52
05 — Politique de la Ville	53
Contrat de Ville, un socle commun d'intervention	54
Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance	55
Des structures d'accueil du public performantes	56
06 — Action sociale et culturelle	57
Engagement tenu pour les services à la personne	58
Action culturelle : un accès facilité pour tous	61
Santé : garantir l'offre de soins	62
07 — Les ressources	63
Finances : lancement réussi pour Thonon Agglomération	64
Ressources humaines : une année de transition	72

01 Territoire et gouvernance

- Un nouveau territoire
- Des instances très actives
- Les compétences



Bienvenue à Thonon Agglomération

Historique. Le 1^{er} janvier 2017, la création de la communauté d'agglomération a permis à notre bassin de vie de franchir une étape importante de son histoire intercommunale. Créée sur la base d'un pacte politique unanimement adopté par les 25 communes membres dès la fin de l'année 2015, Thonon Agglomération compte parmi les trois premières intercommunalités de Haute-Savoie.

Un nouveau territoire : 25 communes, une même dynamique

Créée le 1^{er} janvier 2017, Thonon Agglomération est un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) né du regroupement des communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, avec extension à la ville de Thonon-les-Bains et intégration du SYMASOL (Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique).

Cette nouvelle structure intercommunale associe 25 communes et regroupe 88 203 habitants répartis sur plus de 250 km², de la métropole genevoise à Thonon-les-Bains, sa ville-centre.

88 203 habitants⁽¹⁾

En termes de poids de population, elle se situe déjà au 142^e rang national⁽²⁾

(sur les 1 263 EPCI recensés au 1^{er} janvier 2018).



	Nb d'habitants	Nb de délégués communautaires
Allinges	4 480	3
Anthy-sur-Léman	2 242	2
Armoiy	1 365	1
Ballaison	1 509	1
Bons-en-Chablais	5 580	4
Brenthonne	1 012	1
Cervens	1 186	1
Chens-sur-Léman	2 566	2
Douvaine	5 793	4
Draillant	818	1
Excenevex	1 114	1
Fessy	916	1
Loisin	1 524	1
Lully	738	1
Le Lyaud	1 737	2
Margencel	2 187	2
Massongy	1 603	2
Messery	2 244	2
Nernier	416	1
Orcier	931	1
Perrignier	1 816	2
Sciez	5 885	4
Thonon-les-Bains	36 110	23
Veigy-Foncenex	3 460	3
Yvoire	971	1
Thonon Agglomération	88 203	67

LE CHIFFRE

10,8%

Avec 88 203 habitants, Thonon Agglomération rassemble, dès sa création, 10,8 % de la population du département de la Haute-Savoie (qui compte 816 748 habitants⁽¹⁾).

⁽¹⁾ Population INSEE totale, en vigueur au 1^{er} janvier 2018

⁽²⁾ Source : www.collectivites-locales.gouv.fr



Histoire

Le 1^{er} janvier 2017, la création de la communauté d'agglomération a permis à notre bassin de vie de franchir une étape importante de son histoire intercommunale.

Accompagner durablement le développement de notre territoire

Collaborant de très longue date sur un ensemble de sujets techniques (assainissement, déchets, etc.) et défendant le plus souvent des points de vue communs au sein des instances supra communautaires, les intercommunalités préexistantes et les 25 communes ont, depuis plusieurs années, progressivement consolidé leurs collaborations politiques en lien avec les besoins communs de leurs habitants.

Cette orientation politique volontariste a permis de déterminer les contours d'un projet de territoire commun unanimement adopté sous la forme d'un pacte politique (fin 2015) préfigurant la création d'une communauté d'agglomération (1^{er} janvier 2017). Pour Jean NEURY, premier président de Thonon Agglomération, « *la création de cette communauté d'agglomération est un engagement politique fort qui va permettre de travailler efficacement pour l'avenir de notre territoire, pour le développement de nos entreprises et le quotidien de nos habitants* ».

En regroupant 25 communes parlant désormais d'une seule voix, ce nouvel établissement de coopération intercommunale répond au besoin de développement de notre bassin de vie et à la volonté d'accompagner de façon durable l'aménagement du territoire transfrontalier.

Cette intercommunalité de taille importante est un atout essentiel pour travailler plus efficacement avec nos partenaires institutionnels français (État, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de la Haute-Savoie) et suisses (Cantons de Genève et de Vaud notamment). Elle permet par ailleurs d'ancrer le bassin chablaisien dans la réalité du Pôle métropolitain du Genevois français créé en mai 2017.

À l'origine aussi de la communauté d'agglomération, la volonté de préserver notre cadre de vie et de proposer une gestion publique locale optimisée : il s'agit de mutualiser, de rationaliser et d'optimiser les moyens mis en commun, tout en assurant une neutralité fiscale pour les habitants de notre territoire transfrontalier.

LES CHIFFRES



1^{er} janvier 2017

Création de Thonon Agglomération



25 communes
unies et solidaires



67 délégués

communautaires au service du territoire (auxquels s'ajoutent 12 suppléants).

Des instances très actives

Plus de 500 délibérations pour réussir la mise en service de l'agglomération

Après l'élection du Président et des 14 vice-présidents le 13 janvier, les instances ont été très rapidement opérationnelles. Il a fallu aborder simultanément les questions de gouvernance, l'organisation des services, l'élaboration du budget, la mise à niveau en information des élus ainsi que l'ensemble des enjeux liés à chacune des compétences exercées par la nouvelle collectivité.

Tout au long de l'année, ces réunions ont fait l'objet de débats permettant, dans un premier temps, d'assurer la relance de l'action intercommunale (sur la base du travail antérieur et dans le cadre du pacte politique adopté en décembre 2015) et de garantir de bonnes conditions d'exercice des compétences transférées.

Dès le premier trimestre, la réflexion relative à l'harmonisation des politiques publiques jusque-là menées de manière indépendante par les anciennes entités a également été amorcée. Chacun des dossiers examinés a enfin donné l'occasion aux élus de s'engager dans une démarche prospective indispensable au développement du territoire.

13 réunions du conseil communautaire ont été organisées en 2017.



Le conseil communautaire

La communauté d'agglomération est administrée par un organe délibérant, le conseil communautaire.

Il est composé de **67 délégués titulaires** (et 12 délégués suppléants pour les communes ne disposant que d'un seul représentant) issus des conseils municipaux des 25 communes membres. Le nombre de représentants désigné par commune a été défini en fonction de leur poids démographique et conformément à un **accord local de gouvernance** acté dès 2015 dans le « Pacte politique pour la communauté d'agglomération ».

Les 14 vice-présidents

1 Jean DENAIS

Maire de Thonon-les-Bains

1^{er} vice-président

en charge des finances, du contrôle de gestion et des politiques contractuelles

2 Joseph DEAGE

Maire de Le Lyaud

2^e vice-président

en charge de l'aménagement du territoire

3 Jean-Pierre RAMBICUR

Maire de Margencel

3^e vice-président

en charge de la politique du logement

4 Charles RIERA

Adjoint au Maire de Thonon-les-Bains

4^e vice-président

en charge de la politique de la ville et de la prévention de la délinquance (CISPD)

5 François DEVILLE

Maire d'Allinges

5^e vice-président

en charge du tourisme

6 Patrice BEREZIAT

Maire de Bons-en-Chablais

6^e vice-président

en charge de la politique de mobilité

7 Muriell DOMINGUEZ

Adjointe au Maire de Thonon-les-Bains

7^e vice-présidente

en charge de l'assainissement et de la préparation de la prise de compétence eau potable

8 Gil THOMAS

Maire de Cervens

8^e vice-président

en charge de l'environnement et de la transition énergétique

9 Pierre FILLON

Maire d'Excenevex

9^e vice-président

en charge de la stratégie de développement, d'animation et de promotion économique du territoire, de l'emploi et de la formation

10 Alain COONE

Adjoint au Maire de Thonon-les-Bains

10^e vice-président

en charge de la gestion du patrimoine immobilier, des économies d'énergie et des marchés publics

11 Jean-François BAUD

Maire de Douvaine

11^e vice-président

en charge de la prévention, de la collecte, du tri et de la valorisation des déchets

12 Gilles CAIROLI

Adjoint au Maire de Thonon-les-Bains

12^e vice-président

en charge de la politique culturelle et sportive et de la gestion des équipements sportifs et culturels

13 Marie-Pierre BERTHIER

Maire de Nernier

13^e vice-présidente

en charge des affaires sociales

14 Christophe ARMINJON

Conseiller municipal de Thonon-les-Bains

14^e vice-président

en charge de la mutualisation des services et du service public de la donnée numérique



Président de Thonon Agglomération

Jean NEURY

Les conseillers communautaires

ALLINGES

- Muriel DESPRES
- Gilles NEURAZ

ANTHY-SUR-LÉMAN

- Jean-Louis BAUR
Maire
- Christian VULLIEZ

ARMOY

- Daniel CHAUSSEE
Maire

BALLAISON

- Christophe SONGEON
Maire

BONS-EN-CHABLAIS

- Maïté TURENNE
- André BETEMPS
- Jean-Paul GONTHIER

BRETHONNE

- Michel BURGARD
Maire

CHENS-SUR-LÉMAN

- Pascale MORIAUD
Maire
- Bernard FICHARD

DOUVAINÉ

- Claire CHUINARD
- Georges LAPRAZ
- Olivier BARRAS

DRAILLANT

- Lucien CHESSEL
Maire

FESSY

- Patrick CONDEVAUX
Maire

LOISIN

- Dominique BONAZZI
Maire

LULLY

- René GIRARD
Maire

LE LYAUD

- Jean-Yves MEYNET

MARGENCEL

- Dominique JORDAN

MASSONGY

- François ROULLARD
Maire
- Muriel ARTIQUE

MESSERY

- Serge BEL
Maire
- Claude GERARD

ORCIER

- Thérèse BAUD
Maire

PERRIGNIER

- Claude MANILLIER
Maire
- Frédéric GIRARDOT

SCIEZ

- Jean-Luc BIDAL
Maire
- Monique ROCH
- Christian TRIVERIO
- Bernard HUVENTE

THONON-LES-BAINS

- Astrid BAUD-ROCHE
- Jean-Yves MORACCHINI
- Michèle CHEVALLIER
- Marie-Christine DESPREZ
- Christian PERRIOT
- Jocelyne RAYMOND
- Gilles JOLY
- Marie-Laure ZANETTI-CHINI
- Sophie CHESSEL
- François PRADELLE
- Brigitte JACQUESSON
- Nathalie LEGRIS
en remplacement
de Marion LENNE
depuis le 19 déc. 2017
- Jean-Claude TERRIER
- Brigitte MOULIN
- Jean DORCIER
- Guillaume DEKKIL
- Françoise BIGRE-MERMIER

VEIGY-FONCENEX

- Bernard CODER
Maire
- Suzanne BRYE

YVOIRE

- Jean-François KUNG
Maire

Les suppléants

(pour les communes ne disposant que d'un seul représentant)

ARMOY

- Martine SIEGER

BALLAISON

- Michèle NEYROUD

BRETHONNE

- Geneviève SECHAUD

CERVENES

- Claire DUTARTRE

DRAILLANT

- Pascal GENOUD

EXCENEVEX

- Chrystelle BEURRIER

FESSY

- Marie-Christine CHARRIERE

LOISIN

- Laëtitia VENNER

LULLY

- Hervé BURGNIARD

NERNIER

- Laurent GRILLON

ORCIER

- Joseph BOURGEOIS

YVOIRE

- Aline DURET



**37 séances du bureau
communautaire**
ont eu lieu en 2017.

Le bureau communautaire

Composé du Président et des 14 vice-présidents, le bureau communautaire a été installé le 17 janvier 2017. Principalement chargé de faire des propositions au conseil communautaire, le bureau permet de débattre des projets de la collectivité et de délibérer dans la cadre des délégations du conseil communautaire.



La conférence intercommunale des maires

Installée le 21 février 2017, cette instance réunit le bureau communautaire et l'ensemble des maires du territoire. Une réunion mensuelle (9 séances en 2017) permet d'associer pleinement l'ensemble des maires aux dossiers et projets structurants, stratégiques et transversaux de l'agglomération. Une interaction forte avec les communes est ainsi développée.

LE CHIFFRE



503

C'est le nombre de délibérations adoptées par les instances pour réussir la mise en service de Thonon Agglomération (440 par le conseil communautaire et 63 par le bureau communautaire).

Les commissions thématiques

Dès son élection, Jean NEURY a avancé cinq grandes priorités pour la communauté d'agglomération : **le développement économique, l'aménagement du territoire, la mobilité et les déplacements, la préservation de l'environnement et les services à la population.** Dans cette perspective, onze commissions thématiques ont été formées lors du conseil communautaire du 28 février :

- | | |
|--|--|
| <p>1 — Finances, contrôle de gestion, politique contractuelle et mutualisation</p> <p>2 — Aménagement du territoire</p> <p>3 — Affaires sociales</p> <p>4 — Cohésion sociale (logement, politique de la ville, prévention de la délinquance - CISPD)</p> <p>5 — Politique culturelle et sportive d'intérêt communautaire</p> <p>6 — Mobilité</p> | <p>7 — Développement économique (économie, tourisme, politique de la formation et de l'emploi)</p> <p>8 — Environnement - transition énergétique</p> <p>9 — Assainissement et préparation de la prise de compétence eau potable</p> <p>10 — Déchets (prévention, tri sélectif et valorisation)</p> <p>11 — Gestion et valorisation du patrimoine communautaire</p> |
|--|--|

En 2017, 28 commissions thématiques ont été organisées.

Les outils de gouvernance

Assurer la transparence des décisions, la qualité des débats et la cohérence des politiques publiques

Soucieux d'assurer la transparence des décisions, d'encourager la participation du plus grand nombre aux débats comme de garantir la cohérence des politiques publiques, le conseil communautaire a adopté, dès le premier trimestre, la création des assemblées suivantes :

- > **La commission permanente d'appel d'offres (CAO) et la commission de délégation de service public (CDSP)** chargées de garantir le respect des règles d'attribution des marchés publics.
- > **La commission consultative des services publics locaux (CCSPL)** qui a pour vocation de permettre aux usagers, par la voie des associations représentatives, d'obtenir des informations sur le fonctionnement effectif des services rendus et d'être consultés sur certaines mesures relatives à leur organisation.
- > **La commission consultative paritaire entre le SYANE et Thonon Agglomération** est garante de la cohérence des politiques énergétiques initiées par les deux intercommunalités.
- > **La commission intercommunale des impôts directs (CIID)** chargée des évaluations foncières des locaux commerciaux, des biens divers et des établissements industriels.
- > **La commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)** chargée, dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique d'évaluer les attributions de compensation versées chaque année aux communes en fonction des compétences et des charges transférées.

À suivre en 2018

- > **Créé en 2017, le conseil local de développement (CLD)**, composé de représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs et environnementaux du territoire devrait voir son installation et sa mise en service effective en 2018. Il sera consulté sur l'élaboration et la mise en œuvre du projet de territoire ainsi que sur l'ensemble des actions relatives au développement durable de Thonon Agglomération. Avec le conseil local de développement, il s'agit de confronter les points de vue, d'échanger des idées, d'effectuer des propositions et de nourrir des réflexions.
- > La mise en service de **la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées (CIAPH)**, chargée de recenser et d'émettre des propositions visant à améliorer l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de l'offre de logements, de la voirie, des espaces publics et des transports est programmée en 2018.



Les compétences

Être au plus près des besoins du territoire

Adoption des statuts de Thonon Agglomération

À l'occasion du conseil communautaire du 27 juin, les élus ont adopté les statuts de Thonon Agglomération conformément aux préconisations de la loi NOTRe d'une part, et aux engagements du pacte politique adopté à l'unanimité des 25 communes membres entre décembre 2015 et janvier 2016, d'autre part.

Le périmètre d'intervention de l'intercommunalité a ainsi été déterminé à travers notamment **les compétences obligatoires suivantes** :

- le développement économique,
- l'aménagement de l'espace communautaire,
- l'équilibre social de l'habitat,
- la politique de la ville dans la communauté,
- la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations,
- l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage (une compétence confiée au SYMAGEV),
- la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

En termes de compétences optionnelles, Thonon Agglomération a choisi d'intervenir en matière :

- d'assainissement,
- d'action sociale d'intérêt communautaire,
- de gestion des équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

Pour ces deux dernières compétences, l'intérêt communautaire reste à être défini (courant 2018) pour en préciser les contours et contenus de manière à répondre le plus justement possible aux besoins du territoire.

L'adoption de nombreuses compétences facultatives

trace également certains axes forts de la politique communautaire : travail à la prise de compétence eau potable d'ici 2020, coopération transfrontalière, travail sur l'enseignement supérieur, très haut débit...

Autant de projets ambitieux à porter, issus en grande partie de compétences antérieurement animées par tout ou partie des anciennes entités.

L'adoption des statuts par le conseil communautaire puis à l'unanimité des 25 communes membres de l'agglomération a permis la publication de l'arrêté préfectoral du 25 octobre 2017 officialisant leur entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Inscrire notre action à l'échelle du bassin de vie

Thonon Agglomération exerce ses missions soit de manière directe soit par adhésion à d'autres structures communautaires, associatives...

En termes d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilité, de préservation de l'environnement voire d'action sociale, ces collaborations permettent de donner plus de pertinence à **certaines actions mutualisées et menées ainsi à l'échelle d'un bassin de vie élargi.**

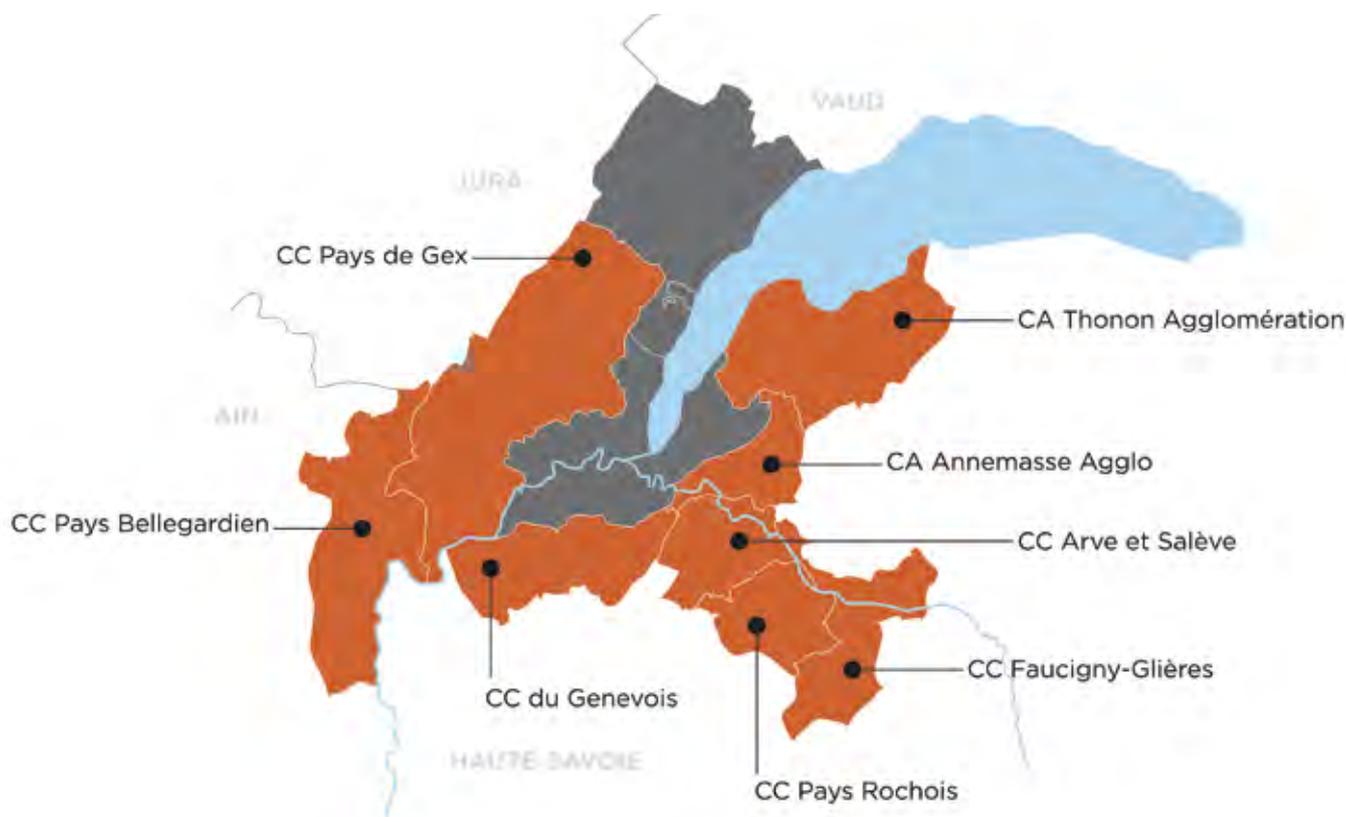
Création du Pôle métropolitain du Genevois français

La création du Pôle métropolitain du Genevois français au 1^{er} mai 2017 (en lieu et place de l'ARC Syndicat Mixte) est une reconnaissance de la spécificité et de l'importance stratégique de ce territoire étendu sur deux départements et comptant plus de 400 000 habitants, 116 000 emplois et 18 000 entreprises. Composé de huit intercommunalités, représentant 120 communes, il constitue la partie française du Grand Genève (agglomération transfrontalière de plus d'un million d'habitants) et présente la plus forte croissance démographique de France métropolitaine.

Cette évolution va permettre de renforcer les capacités d'action des élus du Genevois français dans trois domaines

essentiels : la mobilité, le développement économique, l'aménagement du territoire et la transition énergétique. Thonon Agglomération a approuvé à l'unanimité les statuts et l'intérêt métropolitain du Pôle métropolitain lors du conseil communautaire du 28 février 2017.

Premier vice-président de Thonon Agglomération, Jean Denais a été élu président du Pôle métropolitain. Bénéficiant à n'en pas douter de sa structuration en agglomération, notre territoire apparaît dès lors comme l'un des acteurs forts de la coopération transfrontalière.



Le SYMAGEV réinstauré

Compte tenu de l'évolution de la carte intercommunale et en particulier de la création de Thonon Agglomération, l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant fin d'exercice des compétences du Syndicat Mixte des Gens du Voyage sédentarisés ou non sédentarisés du Chablais (SYMAGEV) a eu pour conséquence la dissolution de ce dernier au 1^{er} janvier 2017.

Pour continuer de répondre à la logique territoriale préconisée par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, Thonon Agglomération s'est prononcée, dès le 13 janvier, favorablement à la création d'un nouveau syndicat dédié à l'exercice de la compétence «aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage».

Après l'avis favorable de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale du 30 mars, le SYMAGEV a été réinstauré, mettant un terme au portage transitoire de cette compétence par Thonon Agglomération.



Par le biais de ses représentants, Thonon Agglomération a participé activement aux actions initiées par :

- l'ARC Syndicat Mixte devenu, début mai, le Pôle métropolitain du genevois français (cf. ci-contre)
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC)
- l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF 74)
- le Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)
- le Syndicat Mixte des Gens du Voyage (SYMAGEV) -réinstauré en 2017
- le Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et d'Evian (SERTE)
- le Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Foron (SIFOR)
- le Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais (STOC)
- le Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon (SIBAT), dont l'exercice des compétences a pris fin au 1^{er} janvier 2018 conformément aux délibérations prises conjointement par les conseils communautaires de Thonon Agglomération (26 septembre) et de la Communauté de communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance (18 septembre)
- Chablais Léman Développement (CLD)
- Initiatives Chablais
- la Maison de l'Économie
- l'Agence Économique Régionale
- la Mission Locale Jeunes Chablais
- la Société d'Économie Mixte Teractem
- l'Établissement Public Intercommunal Social et Médico-Social du Bas-Chablais
- le Centre Intercommunal d'Action Sociale (lire p.58)

02 Structurer le territoire

- Urbanisme et planification
- Habitat et foncier
- Mobilité : le plein exercice de la compétence





Urbanisme

PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) Vers une approbation en décembre 2019

Le projet se poursuit à l'échelle des 17 communes engagées

Thonon Agglomération a poursuivi en 2017 l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), engagée en 2015 sur les 17 communes du périmètre de l'ancienne Communauté de communes du Bas-Chablais.

Son élargissement à l'ensemble du nouveau territoire formé par la communauté d'agglomération n'est réglementairement imposé que sous 5 ans.

Le choix a été fait de poursuivre le projet existant sur ce seul périmètre infracommunautaire. Le travail initial avait d'ores et déjà permis de faire émerger fin 2016 un PADD (projet d'aménagement et de développement durable), qui constitue en soi une étape inédite et d'importance en matière de coopération locale sur le thème de l'urbanisme.

Forts de cette décision, les élus communautaires ont réaffirmé en mars 2017 les modalités de collaboration associant Thonon Agglomération et les 17 communes concernées, selon les principes qui avaient été adoptés dans la délibération de prescription du PLUi en novembre 2015.

Le COPIL (comité de pilotage) PLUi, qui associe notamment le Président, le Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire et deux élus référents par commune, reste l'instance-clé de ce dispositif collaboratif. En matière d'urbanisme plus largement, communes et intercommunalité collaborent déjà étroitement dans le cadre du DPU (droit de préemption urbain) - lire p.19.

S'inscrire dans la révision en cours du SCoT du Chablais

L'élaboration du PLUi se fait de manière concomitante avec la révision du SCoT (schéma de cohérence territoriale) du Chablais, engagée en 2015 par le SIAC (syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais). Le PLUi devra en effet être en conformité avec ce document supérieur qui donne les principales orientations d'organisation du territoire en matière d'environnement, d'habitat ou encore de mobilité, avec pour objectif de réduire très nettement la consommation foncière. Le SCoT devrait être arrêté courant 2019, avec un objectif d'approbation à fin 2019 – début 2020.

En 2017 :

- Thonon Agglomération a participé aux groupes de travail mensuels et apporté de nombreuses contributions dans le cadre de la rédaction du DOO (document d'orientations

et d'objectifs). Dans le respect des orientations définies par le PADD, celui-ci définit les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, naturels, agricoles et forestiers. L'armature urbaine du périmètre a ainsi été dressée, définissant les secteurs situés en « cœur urbain », en « pôle structurant », en « première couronne » ou encore en « village ».

- Une phase de concertation a été engagée en septembre 2017 autour du PADD : trois réunions publiques ont eu lieu à Saint-Paul, Morzine et Sciez, avec pour objectif de recueillir largement les idées et remarques sur l'avenir du territoire.
- Le diagnostic agricole a été finalisé et l'étude « Littoral et Montagne » a été engagée.

Un important travail de recensement

Durant l'année 2017, Thonon Agglomération a procédé, en lien avec chacune des communes, au recensement des projets sur leur territoire. Celui-ci a porté aussi bien sur de futurs équipements publics municipaux (établissements scolaires, infrastructures sportives et touristiques, bâtiments municipaux...), que sur des projets de création de nouvelles zones résidentielles ou lotissements dans des secteurs à potentiel.

Ceci afin d'alimenter les réflexions sur l'étape qui consistera à créer les futures zones (urbaines, à urbaniser, agricoles, naturelles) et leur déclinaison, en prenant également en compte les grands objectifs fixés par le PLUi.

Le PLUi

Un véritable outil de prospective

Ce PLUi a pour objectif d'avoir une approche plus globale de l'aménagement, en prenant en compte la transversalité des sujets (habitat, transports, économie, préservation des espaces naturels et agricoles), et donc la nécessité de les aborder à l'échelle intercommunale.

Au-delà d'être un document permettant de formaliser les règles d'utilisation des sols, le PLUi constitue un outil de réflexion et de prospective, en identifiant les grands enjeux du territoire.

À plus long terme, la mutualisation d'infrastructures qu'il peut permettre d'insuffler permettra de prioriser et concentrer les efforts d'investissements.

LES CHIFFRES-CLÉS DU PLUi

**Décembre
2019**

— l'échéance prévisionnelle pour son approbation.

**470000
€ HT**

— l'enveloppe prévisionnelle dédiée au projet.

17

— communes concernées par le projet.



Procédures communales

Les procédures en cours et récemment approuvées

Compétente en matière d'urbanisme, Thonon Agglomération a été saisie par les communes de plusieurs procédures portant sur leurs documents d'urbanisme :

Commune	Procédure	Reprise ou initiative Thonon Agglomération	Date de lancement	Avancement	Date prévue d'approbation
Allingnes	Révision du PLU	reprise		Phase diagnostic	2 nd semestre 2020
Anthy-sur-Léman	Modification n°1 du PLU	initiative	28/11/2017	Enquête publique unique juin/juillet 2018	Septembre 2018
	Déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU "Ebeau Est"	initiative	28/11/2017		Septembre 2018
	Déclaration de projet n°2 valant mise en compatibilité du PLU "Cœur de Village"	initiative	28/11/2017		Septembre 2018
Armoiy	Elaboration du PLU	reprise		PLU arrêté - Consultation des Personnes Publiques Associées	1 ^{er} trimestre 2019
Chens-sur-Léman	Révision du PLU	reprise		Enquête publique clôturée	2 nd semestre 2018
Cervens	Modification n°2 du PLU	initiative	01/10/2017	Notification des PPA	2 nd semestre 2018
Excenevex	Modification n°1 du PLU	initiative	20/03/2017	Notification des PPA	2 nd semestre 2018
Le Lyaud	Elaboration du PLU	initiative		Enquête publique clôturée	2 nd semestre 2018
Loisin	Elaboration du PLU	initiative		Procédure approuvée le 27/03/2018	
Lully	Modification n°1 du PLU	initiative	15/10/2017	Enquête publique unique clôturée	2 nd semestre 2018
	Abrogation de la carte communale	initiative	15/10/2017		
Massongy	Déclaration de projet n°1 valant mise en compatibilité du PLU "Réhabilitation du Presbytère"	initiative	13/04/2017	Procédure approuvée le 19/12/2017	
Messery	Révision du PLU	reprise		Enquête publique clôturée	2 nd semestre 2018
Nernier	Modification simplifiée n°2 du PLU	initiative	19/12/2017	Procédure approuvée le 24/04/2018	
Orcier	Révision du PLU	reprise		PADD en cours de restitution	1 ^{er} semestre 2020
Sciez	Elaboration du PLU	reprise		Procédure approuvée le 19/12/2017	
Veigy-Foncenex	Modification n°2 du PLU	reprise		Notification des PPA	2 nd semestre 2018

L'instruction des autorisations d'urbanisme

Bien que les communes soient compétentes en matière d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, déclarations préalables, certificats d'urbanisme), Thonon Agglomération est dotée d'un service pour instruire les dossiers sur le territoire.

Ces prestations sont assurées, sans contreparties financières, pour toutes les communes souhaitant en bénéficier, dans le cadre de conventions.

Ce service permet aux communes de s'appuyer sur une expertise technique et juridique pour traiter les autorisations d'urbanisme, dont le nombre est croissant, du fait notamment de la pression immobilière et de l'attractivité que connaît le territoire. Toutes les communes du territoire - à l'exception de la Ville de Thonon-les-Bains - en ont bénéficié en 2017, pour tout ou partie des différentes autorisations, selon les contraintes propres à chacune.

CHIFFRES CLÉS*

1060 équivalents permis de construire (EPC) instruits par le service

730 permis de construire

108 permis de construire modificatifs

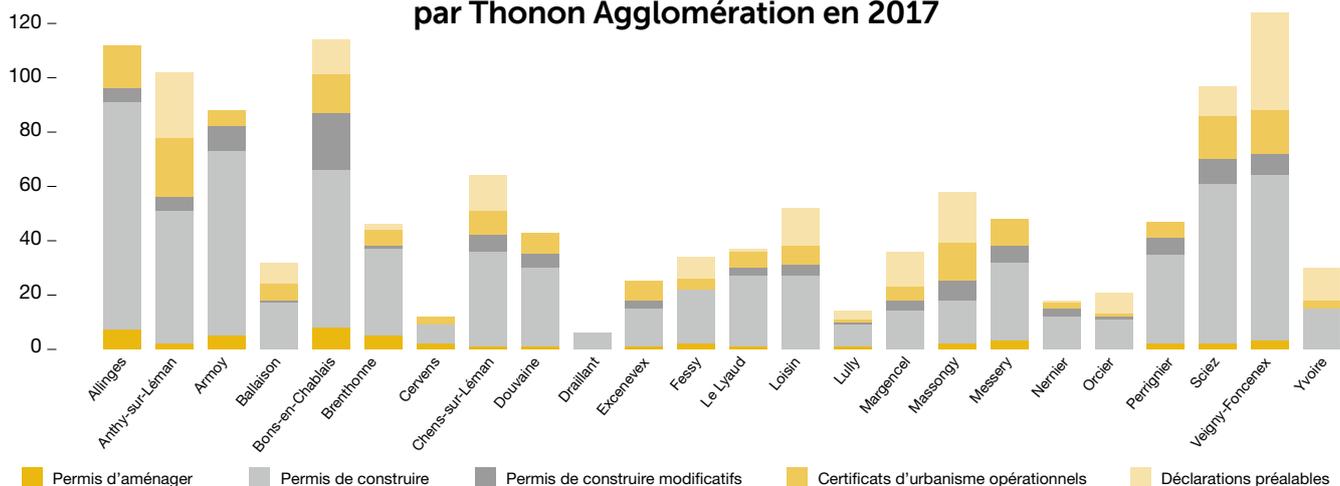
186 déclarations préalables

188 certificats d'urbanisme opérationnels

48 permis d'aménager

* Dossiers instruits sur l'ensemble de l'agglomération à l'exception de Thonon-les-Bains.

Répartition par commune des catégories de demandes instruites par Thonon Agglomération en 2017



DIA (déclarations d'intention d'aliéner)* et DPU (droit de préemption urbain)

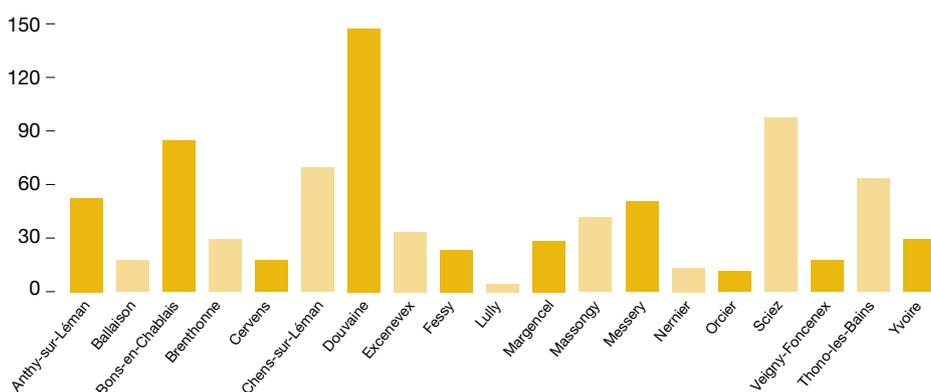
Thonon Agglomération étant compétente en matière d'urbanisme, elle instruit les DIA et est titulaire du droit de préemption. Elle peut toutefois déléguer aux communes la possibilité de préempter en cas d'aliénation de biens immobiliers identifiés comme nécessaires pour la réalisation de projets communaux. Cela nécessite une collaboration

le plus en amont possible, dès la transmission de la DIA par la commune à l'agglomération, afin d'effectuer toutes les démarches requises.

Toutefois, même pour ces communes, Thonon Agglomération reste compétente pour les zones d'intérêt communautaire (zones d'activités économiques notamment).

* La déclaration d'intention d'aliéner est un acte juridique par lequel le propriétaire notifie au bénéficiaire du droit de préemption (généralement la commune, ou une collectivité publique) son intention de vendre son bien immobilier et les conditions de la vente (en particulier le prix).

Répartition des DIA instruites par commune en 2017



CHIFFRES CLÉS

843 dossiers DIA instruits en 2017

19 communes instruites par les services de Thonon Agglomération

6 communes où le droit de préemption a été délégué : Allinges, Armoy, Drailant, Le Lyaud, Perrignier et Thonon-les-Bains.

La gestion des PUP (Projets Urbains Partenariaux)

Thonon Agglomération est devenue également compétente pour conclure des conventions de PUP (Projet Urbain Partenarial), conformément à l'article L 332-11-3 du Code de l'Urbanisme.

Cet outil permet aux collectivités d'assurer le financement d'équipements publics nécessaires à une opération d'aménagement ou à l'urbanisation d'un secteur, en mettant à la charge du constructeur, aménageur ou propriétaire, une partie des coûts. Les conventions de PUP ont pour effet d'exonérer les bénéficiaires d'autorisations d'urbanisme de la taxe d'aménagement que perçoivent les communes pour financer les équipements publics. A ce titre, les communes sont étroitement associées à l'instauration des PUP, en étant également partie prenante de la convention.

Sur l'année 2017, une convention de PUP a été signée sur la commune de Chens-sur-Léman, visant à financer les équipements publics nécessaires à une opération de création de 87 logements au lieu-dit « Les Puenais 2 ».

Nouvelles constructions

Assurer le suivi et la conformité des projets

Les permanences de l'architecte-conseil

Thonon Agglomération propose des permanences, mises en place en partenariat avec le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Haute-Savoie.

Ce service, qui est gratuit pour les pétitionnaires, permet à ces derniers souhaitant déposer un permis de construire, de bénéficier de l'expertise de l'architecte-conseil, afin de faciliter et de garantir leur démarche. Par ailleurs cette prestation permet d'apporter des conseils utiles en matière de conception architecturale des projets de construction et de réhabilitation.

En 2017

- > 2 architectes-conseils
- > 41 permanences tenues
- > Coût total du service : **6 627,29 € TTC**
(prise en charge à hauteur de 50 % par le CAUE)



Le contrôle de conformité et de suivi de travaux

Dans la continuité du service d'instruction, Thonon Agglomération propose aux communes membres un service de suivi de travaux et de récolement, afin d'assurer et garantir le bon respect des autorisations d'urbanisme délivrées pour les constructions en individuel ou en collectif.



Ces missions sont assurées là aussi dans le cadre de conventions de prestations avec les communes demandeuses. En 2017, des conventions étaient établies avec Ballaison, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Massongy, Nernier et Yvoire.

Un surveillant de travaux est missionné pour suivre ces travaux. Il intervient à temps partiel (0,2 ETP - équivalent temps plein), au gré des commandes.

En 2017

20 contrôles ont été réalisés, en cours et au terme de chantiers portant sur la construction de 104 logements.

Habitat et foncier

Programmes locaux de l'habitat

Une politique commune pour offrir un logement adapté pour tous

Suite à la fusion au 1^{er} janvier 2017 ayant présidé à la création de Thonon Agglomération, trois PLH coexistaient sur le territoire, soit un document pour chacune des trois entités regroupées, aux contenus et échéances différents⁽¹⁾.

Le maintien des aides financières

Dans l'attente de voir aboutir le projet d'un PLH d'agglomération (lire ci-après), les dispositifs d'aides financières préexistants perdurent. Leurs modalités d'attribution ont été harmonisées au sein d'un règlement qui rappelle la nature des aides et leurs montants selon les territoires.

Après avoir validé au premier semestre 2017 les conditions des aides à l'accession sociale et à l'amélioration énergétique des logements de plus de 15 ans, le conseil communautaire a approuvé le 12 septembre 2017 le règlement portant sur les aides pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

Les aides attribuées aux bailleurs sociaux en 2017

À travers ces aides, Thonon Agglomération a participé au financement de 450 nouveaux logements locatifs sociaux, pour un montant total de 911 200 €.

Localisation	Nom de l'opération	Adresse	Bailleur social	PLAi	PLUS	PLS	ULS	Total	Montant subvention
Allinges		Rue du Bourg	PHARA			6		6	-
Anthy sur-Léman		Les Ebaux Est	Haute-Savoie Habitat	6	20	4		30	81 000 €
Bons-en-Chablais		Zac Pré Colombière	HALPADES	11	19	7		37	84 900 €
Chens sur-Léman		Rue des Chenettes	SA Immobilière RA	5	18	3		26	89 500 €
Chens sur-Léman	Clos Rivage	Centre bourg	SEMCODA			4		4	-
Douvaine		9, rue Balaries	SEMCODA	1	2	2		5	8 700 €
Excenevex	Villa Soleno	Le Fely	SA Mont Blanc	2	2	1		5	12 400 €
Fessy	Ancienne Ecole	Centre bourg	Haute-Savoie Habitat	1	1	2		4	8 200 €
Orcier	Hameau Jouvainisaz		Haute-Savoie Habitat	2				2	6 000 €
Thonon		11, avenue Jules Ferry	Haute-Savoie Habitat	13	29	5		47	84 400 €
Thonon	Domaine des Rubis - Hopital	10, chemin du Morillon	HALPADES	1	2	1		4	6 100 €
Thonon	Le Parc Emeraude	95, avenue Saint-Disdille	Léman Habitat	10	8	6		24	20 300 €
Thonon		11, chemin des Toilettes	Léman Habitat	9	9	4		22	39 600 €
Thonon		91, boulevard de la Corniche	SCIC Habitat	9	19			28	56 600 €
Thonon	Pension familles ADOMA	8, chemin des Cités	ADOMA	25				25	67 500 €
Thonon		26, Chemin Vieux	Haute-Savoie Habitat	9	17	3		29	53 200 €
Thonon	Résidence Alto	Chemin Vieux	SA Immobilière RA	18	42	6		66	120 000 €
Thonon		Avenue de Geneve	Alliade Habitat	5	11	2		18	32 200 €
Thonon	Les jardins d'Hermès	36-38, rue du commerce	SA ERILIA	4	10			14	27 800 €
Thonon	Les jardins de Jade	Avenue Saint-Disdille	SCIC Habitat	6	14			20	40 000 €
Thonon	L'Echappée	Impasse des Chênes	Haute-Savoie Habitat	2	6	1		9	15 600 €
Veigy-Foncenex	Villa Olympia	142 et 162, route des Treppets	HALPADES	4	6	2		12	27 600 €
Veigy-Foncenex		Routes des Treppets	SA Mont Blanc				1	1	-
Veigy-Foncenex	Ancienne douane	RN 5	Léman Habitat	1	1	2		4	7 100 €
Veigy-Foncenex		Route de Planche	SCIC Habitat	3	5			8	22 500 €
				147	241	61	1	450	911 200 €

(1) Ex Communauté de communes des Collines du Léman (2011-2017), Ville de Thonon-les-Bains (2013-2018), ex-Communauté de communes du Bas-Chablais (2015-2020).
*PLAi : prêt locatif aidé d'intégration (loyer très social). PLUS : prêt locatif à usage social (loyer social). PLS : prêt locatif social (loyer intermédiaire). ULS : usufruit locatif social (dispositif spécifique selon lequel l'investisseur a la nue-propriété et le bailleur social l'usufruit durant 15 ans minimum).



Un PLH est un outil de planification qui permet d'adapter l'offre de logements aux besoins du territoire. Compte tenu de leur urbanisation et de leur rapide évolution démographique, il s'agit de favoriser le développement concerté de l'habitat à l'échelle des 25 communes de l'agglomération.

Élaboration d'un PLH (programme local de l'habitat) d'agglomération

Soucieuse de mener son action de manière cohérente sur l'ensemble de son territoire, et afin de répondre à la réglementation qui l'impose sous deux ans à compter de sa création (soit au 31 décembre 2018), l'agglomération a approuvé le 18 juillet 2017 le lancement de l'élaboration d'un PLH d'agglomération. Cette démarche associe les 25 communes par le biais de la commission permanente Cohésion Sociale et de la Conférence Intercommunale des Maires.

Si la production de logements locatifs sociaux devrait rester l'axe central de ce futur PLH, d'autres enjeux forts sont d'ores et déjà identifiés au regard des évolutions et contraintes du territoire : diversification de produits « habitat » abordables en accession et location, valorisation du parc ancien privé... Sur ce dernier volet, une étude spécifique a été lancée en 2017. Le parc ancien privé étant très peu présent dans les 3 PLH initiaux, il est important de disposer d'une analyse transversale et suffisamment exhaustive pour mesurer les besoins et définir des outils adaptés, notamment sur la question de la performance énergétique du bâti.

Logement social Accueil, information et attribution : de nouvelles missions

Un service intercommunal d'accueil et d'information

Afin d'accompagner les démarches des demandeurs d'un logement aidé, Thonon Agglomération a acté le 28 mars 2017 le principe que l'intercommunalité soit service enregistreur au titre du Service National d'Enregistrement (SNE). Répondant aux directives de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur), cette décision va permettre d'initier la création d'un service intercommunal d'accueil et d'information des demandeurs et d'amorcer la mise en place d'une politique d'attribution.

Politique d'attribution et de peuplement

En la matière, l'agglomération s'est activement et rapidement mise en ordre de marche pour répondre à ses obligations, à savoir :

- élaborer un **Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information des Demandeurs** (PPGDLSID). Etabli pour 6 ans, ce document de référence avait été adopté à l'échelle du Bas-Chablais dès décembre 2016. Le lancement de cette démarche à

l'échelle de l'agglomération a été approuvé le 18 juillet 2017. Ce plan pourra ainsi être déployé sur l'ensemble du territoire afin d'accompagner au mieux les demandeurs de logements aidés. Il définit les modalités destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement social et à satisfaire le droit à l'information, en fonction des besoins en logement social et des circonstances locales. Il permettra en outre d'alimenter le volet « attribution de logements sociaux » du PLH d'agglomération.

- créer une **Conférence Intercommunale du Logement**, instance partenariale en charge de définir des orientations en matière d'attribution et de veiller à leur mise en œuvre. Cette instance, dont la création a été actée le 19 décembre 2017, est nouvelle pour l'ensemble des communes de l'agglomération et nécessite de se doter, en amont, d'un diagnostic sur l'occupation du parc social.

Ces démarches, en parallèle du PLH d'agglomération, devraient favoriser les synergies, la transversalité et la lisibilité de la stratégie intercommunale en matière de production et d'attribution de logement social, et ce d'autant que les thématiques appréhendées mobilisent un certain nombre de partenaires communs : Etat, bailleurs sociaux regroupés au sein de l'USH (Union sociale de l'habitat), PLS-ADIL, Conseil Départemental, Action Logement...



De nouvelles communes concernées par la loi SRU

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain vise à recréer un équilibre social dans chaque territoire et à répondre à la pénurie de logements sociaux. Elle oblige les communes de plus de 3 500 habitants appartenant à des agglomérations ou intercommunalités de plus de 50 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 15 000 habitants à disposer de **25 % de logement social, en regard des résidences principales, d'ici 2025**.

Après Sciez, Allinges et Thonon-les-Bains, la création de la communauté d'agglomération a pour conséquence d'imposer à Bons-en-Chablais et Douvaine ces mêmes obligations. Pour ces deux dernières, mais également pour Veigy-Foncenex qui - avec ses 3409 habitants en 2017 devrait être concernée rapidement - une demande d'exemption du dispositif a été formulée à l'Etat en juillet 2017. Ainsi que le prévoit la loi Égalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, celle-ci s'appuyait sur l'insuffisance de la desserte de ces communes par le réseau de transports en commun, depuis les bassins d'activités et d'emplois. La demande a toutefois été rejetée en octobre 2017. Pour les communes concernées, la politique foncière portée par l'agglomération revêtira ainsi une importance d'autant plus marquée (lire ci-après).

Taux de logements sociaux au 1^{er} janvier 2017

- > Allinges : **6,61%**
- > Bons-en-Chablais : **7,93%**
- > Douvaine : **14,24%**
- > Sciez : **12,39%**
- > Thonon-les-Bains : **20,30%**

Stratégie foncière Un Plan d'Actions Foncières pour anticiper les besoins

La loi Égalité et Citoyenneté a renforcé le volet foncier des PLH. C'est dans ce cadre que l'extension et l'actualisation du PAF (plan d'actions foncières) à l'échelle de Thonon Agglomération ont été initiées.

Si les autres thématiques seront toujours présentes dans ce plan (activités économiques, équipements publics...), le logement social (locatif et accession) en sera le point central afin de mieux accompagner les communes relevant de la loi SRU (solidarité et renouvellement urbain) dans la réalisation de leurs objectifs triennaux.

Cet outil, au service d'un aménagement durable, a été initié dès 2012 à l'échelle des 17 communes du Bas-Chablais et conforté fin 2016, via la définition d'une stratégie foncière intercommunale et l'extension des secteurs d'intervention.



Le plan foncier existant sera ainsi complété selon les besoins et orientations de la communauté d'agglomération, en partenariat avec l'EPF 74 (établissement public foncier de Haute-Savoie), auquel Thonon Agglomération adhère depuis fin mars 2017.

Mobilité

La création de la communauté d'agglomération a eu une incidence majeure sur cette compétence : désormais AOM (autorité organisatrice de la mobilité), Thonon Agglomération renforce son poids et sa capacité d'agir sur la question majeure des transports et des déplacements sur le territoire. La structuration de cette compétence a été engagée en 2017 et se poursuivra en 2018.

Gouvernance et financement Le plein exercice de la compétence

Transports urbains : vers la dissolution du SIBAT (Syndicat Intercommunal des Bus de l'Agglomération de Thonon-les-Bains)

Désormais Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), Thonon Agglomération mais aussi la CCPEVA (Communauté de communes du Pays d'Évian - Vallée d'Abondance)⁽¹⁾ - auxquelles appartiennent les sept communes membres du SIBAT⁽²⁾ - ont affiché la volonté d'exercer pleinement cette compétence pour la totalité de leurs territoires respectifs. C'est pourquoi toutes deux ont délibéré en septembre 2017 en faveur de la dissolution du SIBAT.

Cette décision n'a eu aucune incidence sur l'offre de transports existante et sur l'organisation du réseau BUT (bus urbains thononais), gérée à travers la délégation de service public en cours, et dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2021. La dissolution du SIBAT n'interviendra que courant 2018 lorsque l'ensemble des opérations financières, administratives et techniques associées au transfert de l'activité auront été conduites à terme.

(1) de droit pour Thonon Agglomération, par choix pour la CCPEVA.

(2) Allinges, Anthy, Evian, Margencel, Marin, Publier et Thonon.

Les transferts financiers de la Région Auvergne Rhône-Alpes

L'application de la loi NOTRe du 7 août 2015, conjointement à la création des deux AOM, ont eu pour conséquence d'organiser les transferts financiers entre la Région Auvergne - Rhône-Alpes et Thonon Agglomération. Ainsi, une première convention financière a été établie sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2017. Celle-ci sera prolongée par avenant jusqu'au 31 août 2018, dans l'attente de la formalisation d'une convention couvrant les lignes du ressort territorial de l'agglomération gérées jusqu'ici par la Région Auvergne Rhône-Alpes.

Un versement transport instauré sur l'intégralité du ressort territorial

La prise de compétence mobilité a eu pour autre conséquence d'élargir à compter du 1^{er} janvier 2018 le versement transport pour les entreprises de plus de 11 salariés installées sur la communauté d'agglomération. Ce versement est une contribution locale des employeurs qui permet de financer les transports en commun et de contribuer aux projets visant à améliorer la mobilité sur le territoire (lire p. 70 / partie finances).



Exploitation L'offre de transport préservée

Transports scolaires : des ajustements autour de l'organisation territoriale

- > Désormais **autorité organisatrice en ce qui concerne les transports scolaires**, Thonon Agglomération a autorisé en novembre 2017 les communes de Sciez et Douvaine à agir en tant qu'autorités organisatrices de second rang (AO2) pour la prise en charge des enfants de leurs écoles maternelles et élémentaires. En revanche, de par leur caractère intercommunal et la distance parcourue, le transport des élèves des écoles maternelles et élémentaires d'Excenevex et d'Yvoire, ainsi que ceux de l'école maternelle des Chaînettes à Perrignier, venant de Cervens, est organisé par Thonon Agglomération depuis le 1^{er} septembre 2017.
- > Par ailleurs, des dispositions ont été prises dans le cadre de la **modification de la carte scolaire à la rentrée 2017-2018**, orientant les collégiens des communes d'Excenevex et d'Yvoire vers le collège de Margencel et non plus celui de Douvaine, afin de rééquilibrer les effectifs des deux établissements. Deux réunions publiques ont été programmées en mars en partenariat avec le Département de la Haute-Savoie et l'Inspection d'Académie afin d'informer les familles concernées.
- > Un nouveau **protocole intempéries** a enfin été adopté pour l'ensemble de l'agglomération. Ce document de référence précise la conduite à tenir pour chacun des intervenants concernés en cas d'événements climatiques majeurs (services de la Préfecture de la Haute-Savoie, Autorités Organisatrices de Transport, transporteurs, établissements scolaires...).

Bilan de la campagne d'inscription 2017 / 2018 :

- > **2 823 élèves** sont gérés directement par la communauté d'agglomération, dont 2 631 sur lignes régulières et 192 sur circuits spéciaux, pour lesquels des cartes d'abonnement ont été vendues, dont 176 après les dates-limites, impliquant le paiement d'une pénalité financière.
- > **1860 cartes d'abonnement** ont été vendues sur la base d'une **inscription en ligne** (soit une augmentation de près de 50 % par rapport à 2016), dont 1404 paiements par carte bancaire (53 % des règlements).



Pour l'année scolaire 2017-2018, la communauté d'agglomération a eu en charge 5 107 élèves à destination d'une vingtaine d'établissements scolaires du Chablais et du Genevois français (élèves bénéficiant du réseau urbain compris).

LE CHIFFRE

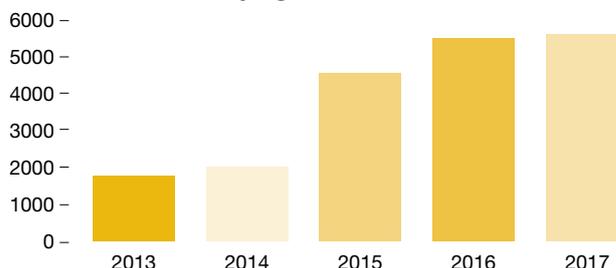
1542
€ TTC

— le coût annuel moyen
du transport d'un élève,
à la charge de la collectivité.

Le transport à la demande toujours plébiscité

Pour sa 5^e année de fonctionnement, le TADispo confirme ses bons résultats en termes de fréquentation : 5 611 personnes ont été transportées en 2017, soit +2 % par rapport à 2016. Le service se rapproche de la capacité maximum offerte par les deux véhicules mobilisés par le prestataire dans le cadre du marché en cours. Celui-ci fera l'objet d'un renouvellement en 2018, permettant d'ouvrir le service aux usagers de l'ex-Communauté de communes des Collines du Léman.

Voyages réalisés



Administration de la ligne G du réseau TPG (transports publics genevois) pour sa section française

Thonon Agglomération prend dorénavant en charge la participation financière à l'exploitation de la ligne G des TPG, dans le cadre de la desserte de Veigy-Village.



D'un montant de 85 000 € pour 2017, cette charge est intégralement rééquilibrée par les aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes et les recettes commerciales perçues et reversées par le GLCT (groupement local de coopération transfrontalière) des transports publics.

LE CHIFFRE



20313

___ voyages ont été réalisés en 2017, au départ de Veigy-Village, soit 88 voyages en moyenne sur un jour de semaine.



L'exploitation du funiculaire de Rives désormais communautaire

L'Etat s'est positionné de manière définitive sur le transfert d'exploitation du funiculaire de Rives, de la Ville de Thonon à la communauté d'agglomération, dans le cadre de sa compétence mobilité. Cela a induit la création d'un budget annexe dédié et l'adoption des tarifs du service sur la base de la grille tarifaire qui avait été adoptée par le Conseil municipal de Thonon pour l'année 2017. Les gratuités en vigueur ont été maintenues.



Le soutien aux liaisons lacustres réaffirmé

Gérées par les autorités suisses et françaises, les liaisons lacustres répondent à un besoin effectif de transport alternatif à l'automobile, tant pour les déplacements professionnels que touristiques. A l'image de l'engagement jusque-là honoré par la Communauté de communes du Bas-Chablais et la Ville de Thonon, Thonon Agglomération a renouvelé son soutien à la CGN (Compagnie Générale de Navigation) en vue de préserver ce service de transport public. **Pour l'année 2017, sa participation en faveur des liaisons régulières lémaniques desservant les ports français s'est élevée à 340 430 €.**

En parallèle, Thonon Agglomération, associée à la Communauté de communes Pays d'Evian – Vallée d'Abondance, a soulevé avec la CGN et le Canton de Vaud les problématiques liées à la hausse de fréquentation sur les lignes N1 (Evian-Lausanne), N2 (Thonon-Lausanne) et N3 (Nyon-Yvoire). Cette croissance, mesurée sur la fréquentation avant 9h, atteint respectivement + 3,4 % par an sur la N2 (Thonon-Lausanne) et + 12,4 % par an sur la N3 (Nyon-Yvoire) depuis 5 ans. Pour répondre à cette demande en constante augmentation, les autorités suisses et françaises étudient divers scénarios. Des décisions sont attendues pour 2018.

BHNS (Bus à haut niveau de service) sur la RD 1005 : la maîtrise d'ouvrage du projet interrogée

Transport collectif structurant pour le territoire, le Bus à Haut Niveau de Service entre Thonon-les-Bains et Genève se substituera à la ligne transfrontalière T71. La maîtrise d'ouvrage du projet se trouve impactée par le transfert de la compétence transport du Département de la Haute-Savoie à la Région Auvergne Rhône-Alpes, et par la transformation de Thonon Agglomération en AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité). En conséquence de ces évolutions, une étude juridique a été conduite en 2017 afin de déterminer les conséquences sur la maîtrise d'ouvrage du dossier et les répartitions financières. En février 2017, les communes ont par ailleurs donné un avis sur le projet dans le cadre de la concertation interservices.

Infrastructures Le désenclavement sera multimodal

Liaison autoroutière Machilly-Thonon : vers la Déclaration d'Utilité Publique

En mai 2017, Thonon Agglomération a donné un avis favorable au dossier de concertation interservices préfigurant l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet. Le dossier porte sur la création du tronçon autoroutier, mais aussi sur la suppression concomitante de deux passages à niveau à Perrignier, l'un sur la RD 25 et le second sur la RD 135. À cette occasion, les élus ont réaffirmé leur intention de peser de tout leur poids sur ce dossier du désenclavement. Les enjeux liés à la réalisation de ce tronçon routier sont en effet fondamentaux pour le Chablais. Il s'agit :

- d'améliorer les échanges entre les agglomérations annemasiennes et thononaises en diminuant les temps de parcours et en sécurisant le trajet
- de préserver le cadre de vie chablaisien en offrant une infrastructure capable de décharger les routes départementales RD 1005 et RD 903 (en particulier des trafics de transit) et contribuant ainsi à apaiser les traversées de villages.

LE CHIFFRE



**-15
minutes**

Un itinéraire permettant de fiabiliser les temps de parcours :

— en heure de pointe le matin entre Thonon et Annemasse.

En 2017, Thonon Agglomération a par ailleurs été très active sur ce dossier avec :

- **un travail de fond** sur les zones humides pour légitimer les choix techniques à venir et réduire au maximum l'impact environnemental de ce tronçon routier,
- **un travail prospectif** en lien avec le PADD (Programme d'Aménagement et de Développement Durable) du SCoT (schéma de cohérence territoriale) du Chablais,
- **des demandes insistantes et répétées** auprès de l'Etat quant à la nécessité de respecter le calendrier énoncé mi-2016.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique du projet est programmée entre juin et juillet 2018.



- **La future liaison autoroutière Machilly-Thonon** prendra la forme d'une section autoroutière concédée avec péage de 16,5 km, pour un coût estimé à 200 millions d'euros.
- **La mise en service** de l'infrastructure est prévue en 2024. Ce nouvel axe routier délesterait une partie du trafic sur les routes départementales. Tout en contribuant à sécuriser la circulation des piétons et cyclistes, il améliorerait la performance des transports collectifs sur ces axes, dont le futur BHNS (bus à haut niveau de service) en projet sur la RD 1005.

Premières acquisitions foncières autour du projet de Pôle d'échanges multimodal de Bons-en-Chablais

Le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique a été approuvé en septembre 2017, permettant au projet de franchir une étape préliminaire décisive pour sa réalisation. Initié par Thonon Agglomération, ce projet d'aménagement exige en effet une maîtrise foncière publique des espaces destinés à accueillir les équipements et infrastructures dédiés. Il s'agit de garantir la réalisation, à terme, d'un aménagement cohérent et susceptible d'être mené en plusieurs phases successives. Sur le territoire de la communauté d'agglomération, deux autres pôles d'échanges multimodaux verront le jour à Thonon-les-Bains et Perrignier.

Les trois projets sont étroitement liés à la mise en service du Léman Express en décembre 2019, qui sera associée à une augmentation significative du nombre de passagers, avec des enjeux et des opportunités d'aménagement forts dans l'emprise des gares actuelles.



Mobilité douce : la voie verte Via Rhôna prolongée sur Yvoire

Le projet Via Rhôna consiste à tracer un itinéraire cyclable de plus de 800 kilomètres (alternant voies vertes sécurisées et voies partagées) permettant de relier les rives du Lac Léman aux plages de la Méditerranée en suivant le tracé du Rhône. Sur Thonon Agglomération, différents tronçons sont en projet. Celui compris sur la commune d'Yvoire, du Chemin de Fenèche (carrefour D25) au Domaine de Rovorée, sera réalisé en 2018. Il est prévu la création d'un kilomètre de voie dédiée.



Le projet d'itinéraire entre Messery et l'agglomération d'Annemasse a fait l'objet pour sa part d'études de faisabilité portées par Thonon Agglomération*. Dans ce cadre a été organisé en juin à Douvaine un atelier d'échange réunissant cyclistes occasionnels, réguliers, et plus largement toute personne intéressée venue donner leur avis et participer à un temps d'échanges et d'analyse collective sur ce nouvel itinéraire.

55 places réservées pour le covoiturage

Thonon Agglomération souhaite encourager la pratique du covoiturage sur son territoire. La communauté d'agglomération a ainsi mis en œuvre en 2017, avec l'appui des communes, la création de 9 aires de covoiturage



à Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Sciez et Veigy-Foncenex. Au total ce sont 55 places qui ont été matérialisées et sont désormais réservées, pour un usage gratuit, aux véhicules des personnes faisant le choix du covoiturage.



De nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques

Deux postes de recharge pour véhicules électriques ont été installés au centre de Sciez, à proximité de la mairie. Le déploiement sur le territoire de la Haute-Savoie de ces bornes est porté par le SYANE (syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie), dans le cadre du réseau « eborn ». Son objectif : favoriser l'écomobilité en mettant en place des conditions favorables au développement des véhicules électriques et hybrides rechargeables. De nouvelles bornes verront le jour en 2018 à Anthy-sur-Léman, Ballaison et Bons-en-Chablais.



* Le projet est coordonné plus largement avec Annemasse Agglomération et la Communauté de communes du Genevois, qui assureront la continuité de l'itinéraire, dans le cadre d'une convention avec la Région Auvergne Rhône-Alpes les associant à Thonon Agglomération.

03

Économie Tourisme

- Économie : des opportunités pour les entreprises
- Tourisme : renforcer l'attractivité du territoire





Économie

Thonon Agglomération mène une politique volontariste de soutien à l'activité économique et de création d'emplois sur son territoire. Elle développe et diversifie pour cela son offre immobilière et foncière afin d'accompagner les entrepreneurs à toutes les étapes de leur parcours : pépinière d'entreprises, bureaux-relais et ateliers, immobilier d'entreprise privé ou encore terrains nus en zones d'activités.

Zones d'activités économiques De nombreuses opportunités de développement pour les entreprises

Le rôle de l'agglomération précisé

En 2017, Thonon Agglomération est devenue seule compétente en matière d'aménagement des zones d'activités économiques et, en conséquence, de la commercialisation du foncier. La loi NOTRe a en effet renforcé à la fois le rôle des régions, en charge de l'élaboration du SRDEII (Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation), et des intercommunalités qui ont la capacité de les mettre en œuvre, en lieu et place des communes et départements.

Toutefois, au regard de la circulaire préfectorale du 26 juillet 2017, les travaux d'entretien de voirie sur les ZAE reviennent depuis à la charge des communes. Enfin, toutes les

opérations de maintenance sur les réseaux sont à présent de la responsabilité des concessionnaires.



Représentant environ 1 000 emplois, l'Espace Léman est la zone d'activités commerciale majeure du territoire de Thonon Agglomération.

16 zones d'activités économiques intercommunales

313 hectares dédiés à l'activité économique et à l'emploi local à l'horizon 2023

- Anthy-sur-Léman / Thonon-les-Bains / Margencel : **Espace Léman** (75 ha)
- Thonon-les-Bains : **Vongy** (68,22 ha)
- Bons-en-Chablais : **Les Bracots** (55 ha)
- Perrignier : **Les Grandes Teppes** (22,19 ha), **Les Bougeries** (11,68 ha), **Planbois Parc** (10,31 ha), **La Tuilerie** (0,88 ha)
- Douvaine : **Les Niollets** (13,8 ha), **Les Esserts** (4,8 ha)
- Orcier : **Les Marquisats** (13,74 ha)
- Allinges : **Mesinges** (9,94 ha), **La Proux** (12,64 ha), **Genevrière** (7,74 ha)
- Excenevex : **La Fattaz** (4,1 ha)
- Cervens : **Les Lanches** (2,97 ha)
- Veigy-Foncenex : **Grands Vignes** : 0,7 ha

De nouvelles extensions

La mise en œuvre des projets du territoire, qui étaient prêts à être lancés fin 2017, a été contrainte par le renforcement des autorisations administratives requises, sur le volet environnemental notamment. Les phases opérationnelles sont ainsi reportées au second semestre 2018. En parallèle, la rareté du foncier incite l'agglomération à réfléchir à de nouveaux dispositifs visant à la maîtrise de la propriété foncière. L'enjeu est aussi de garantir la destination finale des activités à vocation artisanale, industrielle ou tertiaire.

Les Bracots à Bons-en-Chablais

Le projet porte sur 11,2 hectares, dont 8 hectares cessibles. Les marchés de travaux ont été attribués en décembre 2016, et l'arrêté relatif au Permis d'Aménager avec l'étude d'impact a été délivré le 6 avril 2017. Un dossier « IOTA » (Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à autorisation) a été constitué dans le cadre d'une demande d'autorisation au titre de la loi sur l'Eau et d'une demande d'autorisation de défrichement. Après enquête publique, l'arrêté préfectoral devrait être délivré début 2018.

Par ailleurs, l'INRAP (institut national de recherches archéologiques préventives) a réalisé, pour le compte de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles), un diagnostic archéologique en 2017 sur l'ensemble de l'extension, qui n'a pas révélé la présence de vestiges.

À la réception des différentes autorisations administratives, la phase opérationnelle pourra être engagée courant 2018.



Les projets de créations de zones

Planbois Parc à Perrignier

La procédure de création de cette zone d'activités, d'une surface de 11,5 hectares - dont 6,5 hectares commercialisables - est régie par deux autorisations d'urbanisme : une déclaration préalable et un permis d'aménager. Sur 2017, les services de l'Etat ont instruit le dossier environnemental unique ; après enquête publique conduite du 9 mai au 12 juin 2017, l'arrêté préfectoral a été délivré le 15 décembre 2017. La phase opérationnelle va ainsi pouvoir être lancée en 2018.

Les Niollets à Douvaine

Ce sont 6,5 hectares nouveaux qui seront créés. Un arrêté d'utilité publique a été délivré le 16 décembre 2016. L'EPF 74 (établissement public foncier de Haute-Savoie) a été mandaté pour l'ensemble des acquisitions foncières associées. En 2017, une enquête publique relative au dossier d'enquête parcellaire a eu lieu ; l'arrêté préfectoral devrait être pris début 2018.



La Fattaz à Excenevex

Les acquisitions portées par l'EPF 74 concernent 5 propriétaires privés, pour une surface de 15 405 m². Quatre parcelles ont été acquises. La procédure de bien sans maître a été engagée en 2016-2017 et l'acquisition de la parcelle a été signée avec la commune d'Excenevex en décembre 2017. La société Teractem a été retenue pour accompagner Thonon Agglomération dans l'aménagement de cette extension.

Les Grands Vignes à Veigy-Foncenex

Dans le cadre de la création de cette ZAE d'une surface de 7 230 m², les acquisitions foncières ont été confiées à l'EPF 74 ; le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique et le dossier d'enquête parcellaire ont été approuvés ; l'enquête publique a eu lieu courant 2017. L'arrêté préfectoral de DUP devrait être pris courant 2018.

Commercialisation : les actes signés en 2017

Désormais en charge de la commercialisation du foncier des zones d'activités, **Thonon Agglomération doit préalablement acquérir les terrains auprès des communes qui en ont la propriété.** C'est dans ce cadre nouveau que la communauté d'agglomération s'est prononcée en 2017 sur différentes acquisitions et ventes corrélatives de terrains. Elle a repris et mené à terme plusieurs procédures engagées par les communes et au stade du compromis de vente. Elle a aussi repris le suivi de certains dossiers d'implantation (lotissements ou terrains viabilisés) pour lesquels des porteurs de projets étaient identifiés.

- **Espace Léman à Thonon-les-Bains** : acquisition de deux lots de foncier nu, d'une surface totale de 5 658 m². Une promesse de vente a été signée avec la société Immosur, pour un montant total de 810 750,56 € TTC. Le projet de l'entreprise porte sur la réalisation de deux bâtiments d'environ 800 m² comprenant des cellules commerciales. Ces terrains font partie d'un lotissement situé chemin de Marclaz-Dessus.
- **Vongy à Thonon-les-Bains** : la commune a réalisé ces dernières années les travaux d'aménagement du secteur de Champ Dunand dans une démarche de reconversion et de requalification de l'ensemble de la zone. La communauté d'agglomération a finalisé les opérations de vente des terrains à bâtir sur la base des accords négociés par la ville en 2016. Trois lots ont été cédés : l'un à la société SAT pour le transfert de son dépôt de cars (20 500 m²), le second au Fournil du Chablais (1 697 m²), et le troisième à la société Ginisty (7 122 m²).
- **Les Bracots à Bons-en-Chablais** : trois cessions de foncier nu ont été actées :
 - à la société Merotto (6 543 m² dans le cadre d'un agrandissement)
 - à société Pinto (1 916 m² pour une relocalisation et extension de son activité).
 - à l'entreprise « Les 2 Marmottes » (7 000 m² dans le cadre d'une réorganisation et d'une extension de leur activité.)
- **Les Teppes à Perrignier** : acquisition de 3 lots du lotissement Teppes 3, pour un montant total de 810 750 € TTC. Un lot de 691 m² et 1 264 m² a été cédé à la métallerie Pellet en vue d'y relocaliser son activité, et un 2^e lot à M. Nicolas Carraud, pour y implanter son activité de menuiserie bois et PVC (avec une option sur le 3^e lot de 1264 m²).
- **Les Lanches à Cervens** : acquisition d'un tènement de 705 m² afin de le céder via une promesse de vente à Mme Matringe et M. Robine.

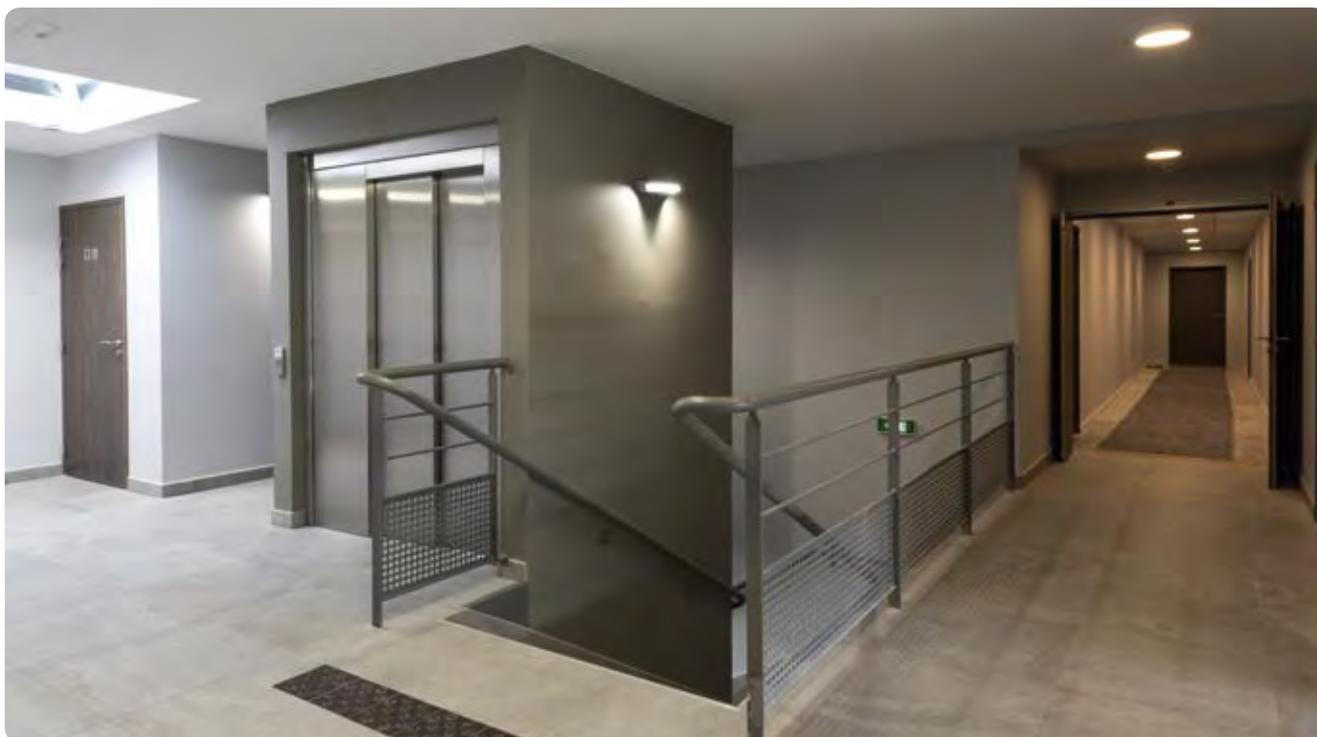


Deux réservoirs hors sol de 377 m³ ont été construits au premier semestre 2017 au sein de la première extension de la zone d'activités des Bracots à Bons-en-Chablais, afin de répondre aux obligations réglementaires en matière de défense incendie.

Soutenir l'innovation et la recherche

En 2017, Thonon Agglomération s'est engagée pour la première fois dans une démarche innovante : elle s'est associée à Minalogic, pôle de compétitivité mondial des Technologies du Numérique en Auvergne-Rhône-Alpes, dans le cadre du programme Easytech. Ce dispositif permettra à la société Nicomatic, implantée dans la zone d'activités des Bracots à Bons-en-Chablais, d'accéder au laboratoire de recherche du CEA de Grenoble (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives).

Thonon Agglomération apportera un cofinancement à hauteur de 20 000 €, pour une opération globale de 200 000 €.



Création / reprise d'entreprise Des locaux et un accompagnement dédiés

Pépinière d'entreprises du Léman : une offre bientôt renforcée à Vongy à Thonon-les-Bains

Le projet de déplacement et d'agrandissement de la pépinière d'entreprises du Léman - actuellement à Perrignier - est porté par Thonon Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2017, toujours en partenariat avec la Communauté de communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance. Ce nouvel équipement, implanté sur la ZI de Vongy, permettra de mettre à disposition des entrepreneurs 15 bureaux et 5 ateliers, ainsi que des espaces mutualisés.

La maîtrise d'œuvre de l'opération a été confiée en mai 2017 à la SARL Vagnon-Forel et Rizzolio, permettant au projet d'entrer dans sa phase de conception.

L'acte permettant à Thonon Agglomération d'être propriétaire du tènement de 7 303 m² a été signé avec l'entreprise COLAS le 29 août 2017.

Bureaux-relais à Douvaine

Depuis juin 2016, Thonon Agglomération dispose d'une offre de six bureaux-relais au sein du bâtiment Le Challenge à Douvaine, de 28 à 50 m². Ceux-ci sont proposés à la location, dans le cadre d'une convention d'occupation à titre précaire. En 2017, cinq d'entre eux étaient loués aux entreprises suivantes : OGP (2 bureaux contigus), Vitrineo, Marine Sapino et Intertechnical.

Au terme de leur convention, les entreprises seront accompagnées par Thonon Agglomération ou Chablais Léman Développement pour une recherche de locaux sur le marché privé.

Des partenariats à l'échelle du Chablais

Thonon Agglomération est membre de **Chablais Léman Développement (CLD)**, l'Agence économique du Chablais. Celle-ci accompagne et valorise les entreprises. Elle assure aussi différentes missions : animation, observatoire et veille économique, prospective... En 2017, CLD a notamment poursuivi la coordination de la démarche prospective économique « Chablais 2040 ». En 2017, la participation à l'association CLD s'est élevée à 99 907,16 €.

Thonon Agglomération a aussi renouvelé sa participation à **Initiative Chablais** dans le cadre de ses missions liées à la création, reprise et transmission d'entreprises, à hauteur de 6 600,04 €.

Tourisme

L'année 2017 a vu la naissance de l'office de tourisme intercommunal «Destination Léman». À travers cette nouvelle structure, Thonon Agglomération se donne les moyens de développer et améliorer son offre de tourisme, servie par des atouts géographiques et des sites exceptionnels entre lac et montagne. Des projets de création et de reconstruction d'équipements culturels et sportifs doivent aussi servir l'attractivité du territoire.



Politique touristique

Naissance de l'Office de tourisme intercommunal

La création de l'OTI (office de tourisme intercommunal) a été actée en octobre 2017, après la validation de sa forme juridique, à savoir une société publique locale (SPL). Les élus communautaires ont ainsi acté le souhait d'une gouvernance communautaire forte. Cette SPL se dénomme « Destination Léman » suite au contrat de licence de marque signé avec l'office de tourisme de Thonon-les-Bains.

Le Conseil d'Administration compte 13 membres dont 9 représentants de Thonon Agglomération et 1 membre pour chaque commune actionnaire (Douvaine, Excenevex, Sciez et Yvoire). Thonon Agglomération est actionnaire à hauteur de 93,2% du capital (280 000 €) et chaque commune à hauteur de 1,7% (5 000 €). Adossé au conseil d'administration, un comité technique regroupera les représentants des professions et activités du tourisme du territoire. Hubert Demolis, adjoint au maire de Sciez, a été élu Président de la SPL en décembre 2017. Le siège de l'OTI a été fixé au Château de Thenières à Ballaisson.

Les missions de l'OTI ont été définies dans un contrat de prestations de services qui alloue 522 000 € à la structure pour mettre en œuvre la stratégie et les orientations de développement touristique.

Deux offices de tourisme existent dorénavant sur le territoire de Thonon Agglomération : l'OTI, à savoir la SPL « Destination Léman », et l'office de tourisme de Thonon-les-Bains, en sa qualité de station classée de Tourisme.



Équipements sportifs et culturels

Deux projets en faveur de l'attractivité touristique du territoire

Projet de reconstruction de la base nautique intercommunale de Sciez-sur-Léman

Géré par une association locale, cet équipement reconnu d'intérêt communautaire sera désormais porté par Thonon Agglomération. Celle-ci va ainsi coordonner et financer la reconstruction de l'équipement, sur la base du projet initié par la commune dès 2013. Celui-ci doit permettre l'agrandissement et la mise en conformité des locaux, mais aussi le développement des activités nautiques proposées : voile, stand-up paddle et aviron. L'accès à la base nautique sera ouvert plus largement aux scolaires, touristes, sportifs et personnes en situation de handicap issues de tout le territoire de Thonon Agglomération.

En avril 2017, en vue des travaux de reconstruction et d'aménagement, la maîtrise d'œuvre a été attribuée au groupement dont le mandataire est le cabinet thononais Fabrice David Architectes, pour un coût total de 264 000€ HT. Le Département de la Haute-Savoie a participé à l'étude opérationnelle conduite en 2017, à hauteur de 42 000 € (40 % du coût total).

Sous réserve des autorisations préalables, les travaux débuteraient à la fin de l'été 2018, en vue d'une mise en service avant l'automne 2019.



La valorisation du patrimoine lié au battage d'Or à Excenevex

La commune accueille la dernière entreprise de battage d'or encore en exercice. En 2017, une étude historique et ethnologique a été menée par le cabinet PBF Conseils ; celle-ci a mis en avant la présence d'un véritable potentiel de valorisation pour le territoire. Les acteurs locaux se sont fortement mobilisés pour ce projet et ont manifesté un vif intérêt. Ainsi, il a été décidé en décembre 2017 de compléter ces éléments par une étude de pré-programmation opérationnelle, à réaliser sur 2018.

Ces deux projets ont été initiés dans le cadre du Plan Tourisme porté par le Conseil Départemental de Haute-Savoie afin de dynamiser l'offre touristique sur le département, sur la période 2013-2022.

Les autres équipements sportifs et culturels gérés par Thonon Agglomération en 2017

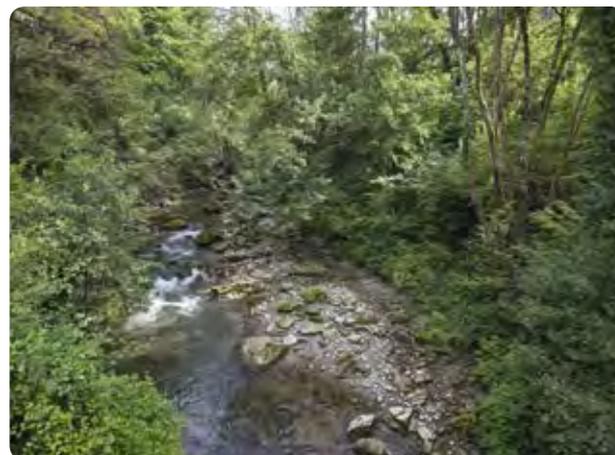
- le gymnase du Bas-Chablais à Douvaine
- l'équipement sportif et d'animation du Collège Théodore Monod à Margencel
- le Centre Sportif intercommunal des Voirons à Bons-en-Chablais
- les Granges de Servette à Chens-sur-Léman

Sentiers de randonnée

Une volonté de structurer et développer le réseau existant

L'ex-Communauté de communes du Bas-Chablais, accompagnée par l'Atelier 963, avait réalisé son schéma directeur de la randonnée, conformément à la demande du Département de la Haute-Savoie. Au regard de la Loi NOTRe et des restructurations induites au sein du Département, la commission permanente sera saisie de ce dossier début 2018. Toutefois, Thonon Agglomération a d'ores et déjà manifesté sa volonté d'élargir le schéma à l'ensemble de son périmètre.

Thonon Agglomération continue à assurer l'entretien des sentiers inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade de Randonnées). En 2017, la collectivité a assuré la gestion de 6 sentiers, dans le cadre d'une mission confiée à des prestataires extérieurs : Les Coteaux de l'Hermance, Les Prés de Villette, la boucle du Signal des Voirons, La légende du Moulin de la Serpe, la boucle de Chevilly et la boucle d'Excenevex.





Géopark Chablais Animer les sites du territoire

Sept sites remarquables sur l'agglomération

Le Chablais possède un patrimoine géologique remarquable. Ces espaces naturels racontent plus particulièrement l'histoire de la formation des Alpes.

À ce titre, le territoire est labellisé Geopark mondial UNESCO. Vingt-trois sites s'inscrivent dans cette démarche et sont inscrits dans un parcours « Géoroute ».

La coordination et la gestion du Geopark Chablais sont assurées par le SIAC (syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais).

Les géosites du territoire

- Les Châteaux des Allinges
- La Plâtrière d'Armoey
- La Pierre à Martin à Ballaison
- Le Marais de Chilly à Douvaine
- Les Vouas du Lyaud
- Le Château de Ripaille à Thonon-les-Bains

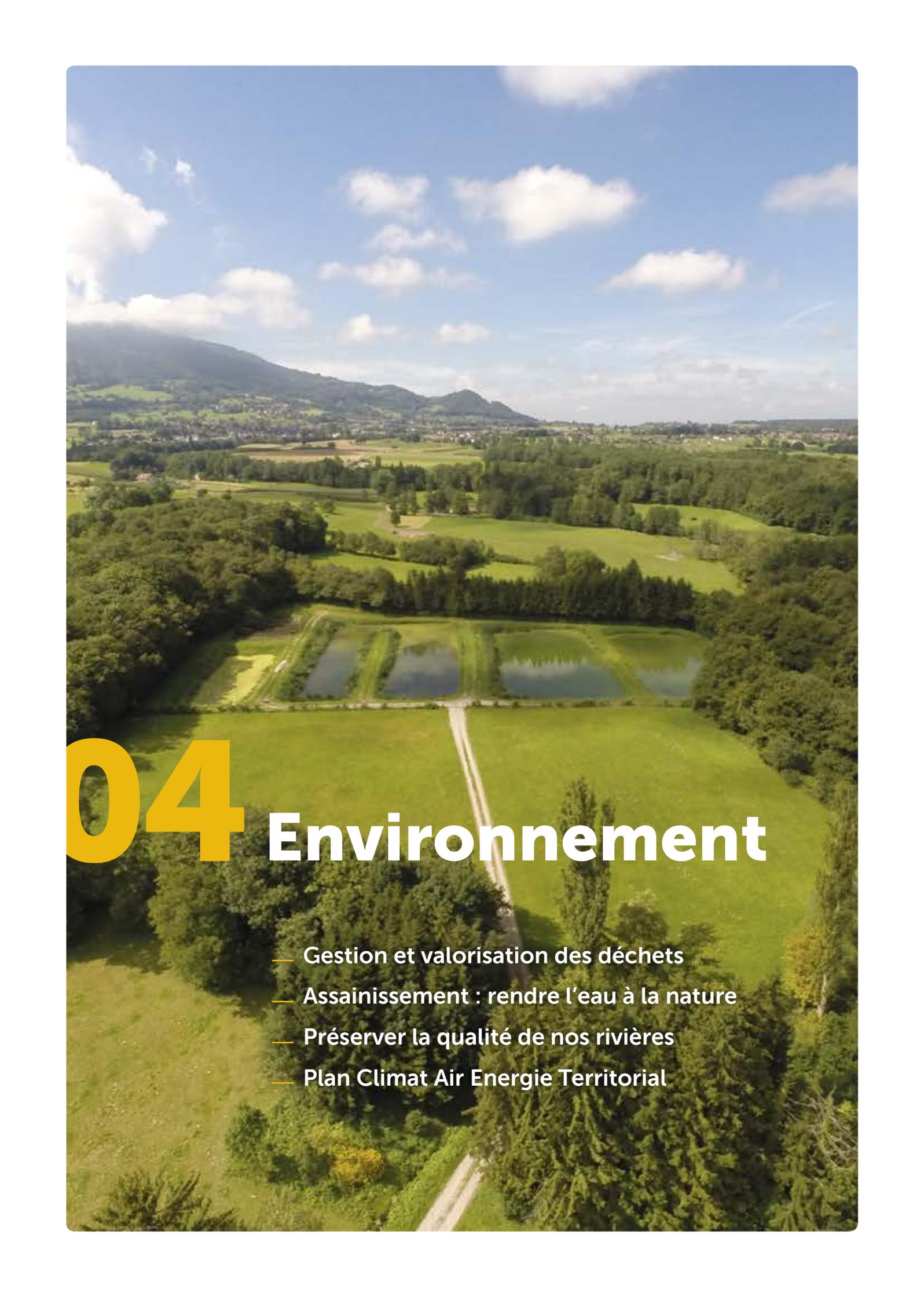


Près de 180 participants aux Rendez-vous Geopark du territoire

De mai à septembre 2017, Thonon Agglomération s'est à nouveau associée aux « Rendez-vous Geopark », inscrits dans le cadre de l'opération « Animations découvertes des espaces naturels de Haute-Savoie » initiée et financée par le Département de la Haute-Savoie.

Pas moins de **quatorze événements**, parmi la cinquantaine proposée dans l'ensemble du Chablais, ont invité petits et grands, sportifs ou artistes en herbe, amoureux de la nature et des patrimoines... à (re)découvrir l'histoire géologique du territoire en croisant d'autres thématiques : patrimoine culturel, histoire, faune, flore, terroir...

Les participants ont été guidés par des accompagnateurs en montagne labellisés Geopark Chablais, des spécialistes de la faune et de la flore et des gestionnaires d'espaces naturels.



04 Environnement

- Gestion et valorisation des déchets
- Assainissement : rendre l'eau à la nature
- Préserver la qualité de nos rivières
- Plan Climat Air Energie Territorial

Prévention et gestion des déchets

L'harmonisation progressive du service à l'échelle de la communauté d'agglomération a été engagée. En parallèle les actions essentielles de sensibilisation et de prévention se sont poursuivies et s'étendent dorénavant à l'ensemble du territoire. Avec pour objectif affirmé et partagé d'offrir un service de collecte efficace et qualitatif, tout en donnant les moyens à tous les habitants du territoire de contribuer à l'effort de réduction des déchets.

Gestion Des évolutions majeures sur le plan administratif

En 2017, Thonon Agglomération a acté son adhésion au SERTE (syndicat d'épuration des régions de Thonon et Evian) et au STOC (syndicat de traitement des ordures du Chablais), en lieu et place des anciennes entités. Un certain nombre d'étapes ont été franchies afin d'aboutir à une harmonisation complète du service à l'horizon 2020. Celles-ci ont principalement porté sur :

- les tarifs des prestations,
- les caractéristiques et échéances des prestations de services confiées à des entreprises extérieures pour les collectes des ordures ménagères, du tri sélectif, mais également des déchets déposés en déchetterie. Celles-ci ont été harmonisées dans le cadre des marchés lancés dès fin 2016,
- les règlements de collecte.

Ce travail se poursuivra sur 2018, avec pour objectif d'instaurer une TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) communautaire applicable dès 2019.

Ordures ménagères Une baisse sensible des volumes collectés

La tendance amorcée ces dernières années vers une baisse des ordures ménagères collectées se confirme à nouveau à l'échelle de tout le territoire, à la faveur du recyclage et du réemploi. Et cela alors même que la croissance de la population reste marquée.

LE CHIFFRE

21254
tonnes

— collectées en 2017
sur les 25 communes
Soit 241 kg/hab/an en 2017
(246,5 kg/hab/an en 2016).

Les ordures ménagères collectées sont traitées principalement à l'usine d'incinération de Thonon-les-Bains. En 2017 le four a eu la capacité d'incinérer au total 39 748 tonnes d'ordures ménagères (issues de l'ensemble des structures adhérant au STOC) ; 5 013 tonnes ont dû être transférées vers les usines d'incinération de Passy, Bellegarde, Genève, mais aussi, dans une moindre mesure, Grenoble et Bourgoin-Jallieu.



COLLECTE DES DÉCHETS : deux gestions distinctes sur le territoire

Sur la Ville de Thonon-les-Bains, la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est gérée en régie par les services de Thonon Agglomération. Dans les 24 autres communes, les prestations de collecte sont confiées à des entreprises extérieures.

Zoom sur...

la collecte des déchets en régie à Thonon- les-Bains

Celle-ci est réalisée en porte-à-porte, par 4 bennes de collecte des déchets (dont 1 de secours) ; celles-ci ont parcouru 39 500 km en 2017. La régie coordonne également la collecte des gros cartons auprès des commerces du centre-ville (273,30 tonnes en 2017). Les contenants (bacs individuels ou collectifs pour les points de regroupement accessibles à plusieurs usagers) sont fournis et entretenus par la communauté d'agglomération.

LE PARC DE BACS sur Thonon-les-Bains

11554 bacs au service des foyers (6352 « gris » pour les ordures ménagères et 5202 « jaunes » pour la collecte des emballages recyclables et du papier.

264 nouveaux bacs fournis en 2017, et 34 retirés.

125 interventions de l'agent chargé de la gestion des bacs (livraison, entretien, réparation...).

Lancement de la collecte en apport volontaire à Sciez

22 espaces-tri mis en service le 6 février

La collecte des ordures ménagères en porte à porte a cessé et a été remplacée par l'apport volontaire. Au total, 57 conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour les ordures ménagères ont été mis à la disposition des usagers, et 66 conteneurs enterrés ou semi-enterrés pour le tri sélectif.

La commune a proposé et arrêté les sites en lien étroit avec les services de l'agglomération, procédé aux acquisitions foncières si nécessaire et financé les aménagements autour des conteneurs (enrobés, bordures de trottoirs, finitions...). L'agglomération a pris en charge l'acquisition et l'installation des conteneurs.



Une importante campagne d'information et de sensibilisation

Pour expliquer et faciliter le changement, une équipe d'ambassadeurs avait été missionnée pour rendre visite à l'ensemble des foyers de Sciez (environ 3000), entre mi-janvier et fin février 2017. Les ambassadeurs ont renseigné les habitants sur la mise en place du nouveau système, mais aussi rappelé les règles de tri des déchets. Il s'agissait également de recenser les pratiques de compostage sur le territoire.

Le déploiement à de nouvelles communes

L'implantation des conteneurs à ordures ménagères va se poursuivre dans différentes communes de l'agglomération, avec un premier objectif de mise en service à Douvaine d'ici à fin 2018.

Un déploiement futur du dispositif est envisagé à d'autres communes de l'agglomération.

Les modalités de financement, prévoyant la répartition des coûts entre la commune d'implantation et Thonon Agglomération, feront l'objet de nouvelles conventions dès 2018.



De premiers résultats très satisfaisants

Le nouveau système d'apport volontaire des ordures ménagères remplit le principal objectif fixé par Thonon Agglomération en termes de réduction des déchets. Quelques mois après sa mise en service, les volumes de déchets recyclables collectés ont marqué une forte progression, tandis que le tonnage d'ordures ménagères s'oriente à la baisse. Si des ajustements ont été nécessaires, notamment en période estivale, et si l'ensemble du dispositif reste évolutif, celui-ci fait les preuves de son efficacité.

Sur la période de février à juin 2017, en comparaison avec la même période sur l'année 2016 :

+ 100 % d'emballages recyclés (emballages plastique, cartonnettes, emballages métalliques)

+ 14 % de verre recyclé

+ 65 % de papier recyclé

Les volumes d'ordures ménagères ont baissé dans le même temps de 15 %.

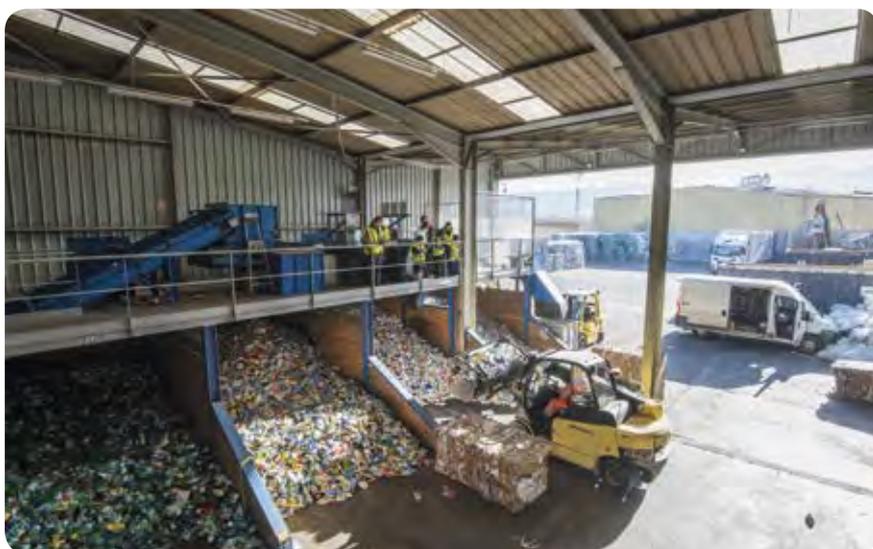


Déchets ménagers recyclables

Des évolutions administratives et prochainement techniques

Vers une harmonisation des prestations de collecte, tri et conditionnement

Les marchés actuels de collecte, tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables, qui étaient portés par les Communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, ont été prolongés par avenants de sorte qu'ils soient échus simultanément au 31 décembre 2017. En faisant coïncider les dates de fin des contrats, cela permettra de relancer rapidement un marché global sur les 24 communes concernées⁽¹⁾, avec, à la clé de cette mutualisation, la recherche d'économies d'échelle et la volonté de tendre vers une harmonisation des pratiques. Cette même démarche est engagée pour les prestations de tassement des bennes des déchetteries.



Préparer l'extension des consignes de tri pour les emballages en plastique

Les contrats avec les sociétés agréées, encadrant le versement des soutiens financiers, ont été reconduits à l'échelle de Thonon Agglomération. En matière d'emballages et de papier, le contrat renouvelé avec CITEO⁽²⁾ traduit l'engagement de la collectivité autour de « l'extension des consignes de tri ». D'ici 2022, l'extension de la collecte sélective à l'ensemble des emballages en plastique (sachets, pots, films...) deviendra en effet obligatoire. Cette évolution implique une modernisation des centres de tri et donc des investissements importants. Dans cette perspective, Thonon Agglomération participe à l'étude initiée fin 2017 par le syndicat mixte Savoie Déchets consistant à réfléchir à une éventuelle mutualisation avantageuse des équipements. D'une durée de cinq mois, cette réflexion a été lancée à l'échelle de la Haute-Savoie, de la Savoie, de l'Isère et d'une partie de l'Ain.

(1) Le marché porté par la Ville de Thonon étant attribué jusqu'à 2019, c'est à cette échéance qu'un nouveau marché pourra être lancé, cette fois à l'échelle des 25 communes de Thonon Agglomération.

(2) Issue de la fusion en septembre 2017 des deux éco-organismes, Eco-Emballages et Ecofolio.

LES CHIFFRES

En 2017, 6 545 tonnes de déchets recyclables ont été collectées, soit 74 kg/hab/an dont :



3 760
tonnes
de verre



1 812
tonnes
de papier



338
tonnes de
plastiques

Succès des conteneurs de collecte des gros cartons

Depuis 2016, 23 conteneurs sont à la disposition des usagers pour la collecte des gros cartons dans les communes d'Anthy-sur-Léman, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Sciez et Veigy-Foncenex. Ce dispositif de proximité, complémentaire à la collecte en déchetterie, remporte l'adhésion des usagers : 85 tonnes de cartons ont été collectées en 2017.

Déchetteries intercommunales

D'importants investissements consentis

Déchetterie de Douvaine : un nouvel équipement à la mesure des besoins

Lancé en octobre 2016, le chantier de réalisation de la nouvelle déchetterie intercommunale de Douvaine, à Artangy, s'est terminé en octobre 2017. Les usagers ont pu découvrir le nouvel équipement dès le 24 novembre 2017, à proximité de l'ancien site désormais fermé.

Cette nouvelle déchetterie, d'une surface de 5 000 m², répond à une fréquentation croissante (plus 70 000 véhicules enregistrés par an en moyenne). Une quinzaine de bennes sont accessibles depuis le quai. Des garde-corps, constitués d'un muret et d'une bavette, permettent de faire glisser les déchets dans les bennes, et rendent impossible toute chute.



La nouvelle déchetterie a été inaugurée le 30 novembre 2017.



Le coût total des travaux s'est élevé à environ 1,5 M € HT. Thonon Agglomération a financé intégralement ce chantier, par un emprunt, afin de bénéficier des taux bas et de garder une capacité d'autofinancement permettant de lancer prochainement le même chantier sur Bons-en-Chablais.

Déplacement de la déchetterie de Bons-en-Chablais

La déchetterie existante, implantée au sein de la ZAE des Bracots, va être déplacée dans le cadre de l'extension de la zone d'activités. L'objectif est également de disposer d'un espace plus important, d'environ 6 000 m². En 2017, les plans d'aménagement du futur équipement ont été finalisés, ainsi que l'évaluation financière du projet, qui devrait s'élever à environ 1,8 M € HT. Les travaux devraient être engagés d'ici à fin 2018.

Les déchets volumineux des usagers sont collectés dans les 4 déchetteries intercommunales à Allinges, Bons-en-Chablais, Douvaine et Sciez. La déchetterie de Thonon reste gérée par le SERTE (syndicat d'épuration des régions de Thonon et Evian).

De nouvelles améliorations projetées à la déchetterie d'Allinges

En 2017, des études ont été engagées afin de programmer en 2018 la création de garde-corps pour sécuriser les dépôts dans les bennes. Des travaux visant à améliorer la collecte des eaux de ruissellement sont également envisagés.

LES CHIFFRES

15 900 tonnes de déchets collectées dans les quatre déchetteries soit en moyenne 180 kg/hab/an

+ 3,5 % de volumes collectés par rapport à 2016.



Déchets organiques Services et bonnes pratiques se développent

Le service de broyage à domicile des déchets verts proposé aux foyers des 25 communes

Le service a été déployé en 2017 à l'échelle de l'agglomération. De premiers foyers de Thonon-les-Bains ont ainsi pu en bénéficier. Les campagnes printanière et automnale ont été assurées, selon les secteurs, par les deux associations locales : Chablais Insertion et le LIEN (Léman Insertion Environnement).

Les événements 2017



Une 3^e édition du Printemps des Jardins autour de la permaculture

C'est à nouveau au Domaine de Rovorée, à Yvoire que s'est déroulée la 3^e édition du « Printemps des Jardins », samedi 22 avril. Consacrée au jardinage durable, la manifestation a réuni environ 350 participants. Durant toute la journée, animations, ateliers et conférences étaient ouverts à tous : apprentis ou jardiniers, expérimentés, curieux... Cette nouvelle édition a mis en avant la permaculture. Les participants ont ainsi pu s'initier à des techniques et pratiques à la fois écologiques et économiques. Thonon Agglomération a renouvelé à cette occasion son partenariat avec les associations Le LIEN (Léman Insertion Environnement), et Art terre.

LE CHIFFRE

284

interventions

ont été réalisées,
pour 485 tonnes
de branchages broyés.



Compostage : l'équipement des foyers progresses encore

Thonon Agglomération fournit dorénavant un composteur au même tarif préférentiel à tous les foyers de l'agglomération en faisant la demande. En 2017, 180 composteurs ont été fournis, dont 64 sur Sciez-sur-Léman, suite à la campagne d'information en porte-à-porte lancée autour de l'apport volontaire des ordures ménagères.



Quatre nouveaux sites de compostage collectif

Les résidents des Mélèzes, rue des Belossy, ont choisi la solution du compostage collectif pour la gestion de leurs déchets organiques. Les composteurs ont été fournis par Thonon Agglomération. Ils ont été installés dans l'hiver. Le compostage collectif se développe en parallèle dans les établissements scolaires : l'école maternelle de Douvaine, l'accueil périscolaire de l'école du Maisse de Douvaine et l'école primaire de Loisin se sont équipés courant 2017.

Les Ateliers aux Jardins à Loisin

Thonon Agglomération et Art terre ont organisé le 21 octobre à Loisin une nouvelle édition des Ateliers au Jardin. Animations, ateliers et rencontres ont permis notamment aux participants de s'initier ou de se perfectionner au compostage.

Le Troc'Plantes au Lyaud

Soutenue par Thonon Agglomération, l'édition 2017 du Troc'plantes a rassemblé une centaine de fidèles au Lyaud le dimanche 8 octobre. À cette occasion, jardiniers passionnés ou amateurs sont venus échanger leurs plantes et autres graines.

Réemploi De nouvelles habitudes pérennes

Collecte des textiles



Assurée sur l'ensemble du territoire par l'association Re-Née, celle-ci a permis la récupération de 317,45 tonnes de textiles usagés, soit 3,6 kg/hab/an. La densification du parc de conteneurs de collecte, telle qu'elle a été opérée ces dernières années sur certaines communes, permet d'observer une forte hausse des volumes collectés.

Zones de gratuité

Les associations investies dans ces événements se saisissent désormais pleinement de leur organisation. Thonon Agglomération continue à les soutenir à travers notamment le financement des actions de communication.



Deux zones de gratuité ont été organisées en 2017 :

- à Douvaine le 13 mai (association Nouvel Elan)
- à Veigy-Foncenex le 30 septembre (comité inter-associations)

Prévention et sensibilisation Aux côtés des habitants et des scolaires

Une semaine d'animations à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets

Ateliers, visites, événements, rencontres avec des spécialistes... : du samedi 18 au samedi 25 novembre 2017, Thonon Agglomération et différents partenaires associatifs ont proposé pour la première fois un programme d'animations commun autour de la réduction des déchets. La participation à cet événement européen permet d'informer, de sensibiliser et de donner les clés à chacun pour agir au quotidien afin de réduire le poids de sa poubelle : trier ses déchets, composter ses déchets verts et de cuisine, donner ses textiles usagés, réparer ses appareils électriques plutôt que de les jeter... Au niveau local, la SERD est aussi l'occasion de mettre en synergie les différents acteurs associatifs investis dans cette même démarche.



Deux visites du centre de tri des déchets et de l'usine d'incinération des ordures ménagères ont été organisées en mai et juin 2017, regroupant 62 personnes.



Une forte présence sur le terrain à Thonon-les-Bains

En 2017, 2 336 foyers thononais ont été informés et sensibilisés sur le tri et la réduction des déchets (information des nouveaux habitants, actions correctives en porte à porte et auprès des commerçants du centre-ville). Le service déchets était également présent sur un stand sur le marché de Thonon tous les jeudis de juin à août, et le 1^{er} jeudi de chaque mois le reste de l'année. Une importante opération a été conduite au port de Thonon « je navigue, je trie », de juin à août, afin de sensibiliser un grand nombre de plaisanciers au tri des déchets.

La sensibilisation des scolaires reste prioritaire

Plus de 1 500 élèves ont été sensibilisés à la prévention et au tri sélectif sur l'ensemble de l'agglomération.



Ces animations ont été assurées :

- sur la ville de Thonon par l'ambassadrice du tri de Thonon Agglomération auprès de 977 élèves (écoliers, collégiens et lycéens),
- sur le reste du territoire par la FRAPNA Rhône-Alpes (Fédération Rhône-Alpes de Protection de la Nature), dans le cadre d'une convention, auprès de 550 enfants scolarisés en école primaire.

Le soutien des Chasses aux déchets

Thonon Agglomération continue à soutenir les initiatives lancées par les communes et associations locales autour des journées de nettoyage. En 2017, elle a renouvelé sa participation à la communication autour des journées organisées à Bons-en-Chablais, Brenthonne, Douvaine et Sciez.



Indicateurs financiers : des coûts maîtrisés pour soutenir les investissements

S'agissant d'une année de transition en matière administrative et comptable, certaines opérations financières restaient à affecter sur 2018, avec pour effet de déséquilibrer mécaniquement les résultats financiers 2017. Le bilan de l'année se traduit tout de même par un excédent qui permettra de répondre dès 2018 aux projets

d'investissement, à savoir la construction de la nouvelle déchetterie de Bons-en-Chablais (coût estimatif 1,8 million d'euros) et le déploiement progressif de l'apport volontaire des ordures ménagères (environ 9,5 millions d'euros sur 5 ans pour l'aménagement des espaces-tri et l'acquisition de conteneurs notamment).

Principales dépenses (TTC) ⁽¹⁾	
Ordures ménagères (collecte)	1 075 000 €
Ordures ménagères (incinération)	2 260 000 €
Collecte sélective	1 075 000 €
Déchetteries	1 510 000 €
Participation SERTE ⁽²⁾	1 205 000 €
TOTAL	7 231 000 €

Principales recettes (TTC)	
TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) ⁽³⁾	9 320 000 €
Soutiens des éco-organismes (Citeo, Eco-Systèmes...)	800 000 €
Revente des matériaux (collecte sélective et déchetterie)	267 000 €
Redevance spéciale (déchets assimilés)	152 000 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	10 910 €
Réhabilitation de l'ancienne décharge de Chevilly à Excenevex	56 000 €
Vente de composteurs	1 720 €
TOTAL	10 607 630 €

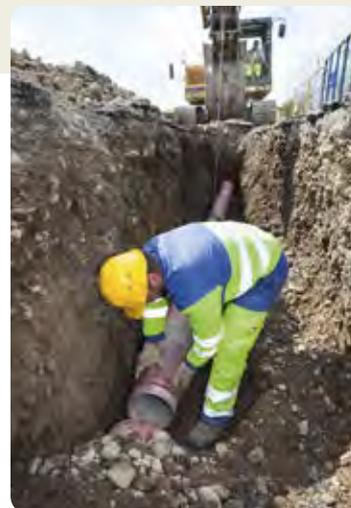
(1) annualisées sur la base d'une estimation, hors charges de personnel et amortissement.

(2) Syndicat d'épuration des régions de Thonon et Evian.

(3) dont reversement de la part perçue par la Ville de Thonon. Plus d'informations sur la TEOM p. 71.

Assainissement rendre l'eau à la nature

L'assainissement collectif consiste à assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées avant leur rejet dans le milieu naturel. L'extension et l'entretien des installations constituent un enjeu majeur pour la préservation de notre cadre de vie et en particulier pour la qualité des eaux du lac Léman.



Collecte et transport des eaux usées : une quinzaine de chantiers suivie en 2017

Dès sa création, Thonon Agglomération s'est inscrite dans la dynamique initiée de longue date sur son territoire ⁽¹⁾ pour étendre, parfaire ou entretenir le réseau d'assainissement collectif. En 2017, d'importants chantiers ont ainsi été lancés, poursuivis et, pour certains, achevés

sur la base des plans pluriannuels d'investissements élaborés par les collectivités jusque-là compétentes en termes d'assainissement. Ils représentent, au total, **plus de 4 millions d'euros d'investissement.**

Les chantiers conduits en 2017

L'année 2017 a notamment vu le lancement de la 3^e tranche de travaux de Chavannex à Sciez, le raccordement du Petit-Lieu à Perrignier ou la mise en séparatif du secteur de la Fontaine Couverte à Thonon-les-Bains.

Communes	Secteur	Coûts (HT)	Avancement au 31 déc. 2017
Allinges	Commelinges	445 100 €	En cours
Anthy-sur-Léman	Corzent	176 380 €	Terminé
Anthy-sur-Léman	Ecole	50 160 €	Terminé
Bons-en-Chablais	Choulex Tranche 2	185 172 €	Terminé
Bons-en-Chablais	ZAC Prés de la Colombière	375 000 €	En cours
Bons-en-Chablais	Le Club	423 000 €	En cours
Loisin	Les Communes	643 000 €	Terminé
Le Lyaud	Chef-Lieu Tranche 1	619 000 €	Terminé
Perrignier	Le Petit Lieu	554 000 €	Terminé
Sciez	Chavannex Tranche 3	872 000 €	En cours
Thonon-les-Bains	Fontaine Couverte	191 000 €	En cours
Thonon-les-Bains	De Lattre de Tassigny	120 000 €	Terminé
Thonon-les-Bains	Jean Blanchard	70 000 €	Terminé
Thonon-les-Bains	Bel Air	40 000 €	En cours
Veigy-Foncenex	L'Hermance	118 142 €	Terminé



5 nouveaux postes de refoulement des eaux usées ont vu le jour dans le cadre de ces chantiers, à Loisin (lieu-dit Les Communes) et à Thonon-les-Bains (Impasse Bel Air, Avenue de la Fontaine Couverte, Impasse des Chênes et Impasse des Narcisses).

Des travaux courants d'entretien et de réfection de voirie ont été réalisés en parallèle dans le cadre de marchés à bons de commande (pour un montant estimatif de 400 475 € HT).

(1) Par la ville de Thonon-les-Bains et les anciennes communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman.

LES CHIFFRES

108 postes de refoulement à entretenir (dont 39 suivis et entretenus par le SERTE)

570 km de réseau séparatif

99 km de réseau unitaire

92,4 % des habitations raccordées ou raccordables au réseau collectif

Une étude diagnostique du réseau collectif

Pour entretenir l'élan de la politique environnementale menée depuis de longues années sur le territoire et assurer la pérennité du réseau (dont certains tronçons ont été créés dès les années 60), le diagnostic général des installations de collecte lancé en 2016 sur le territoire du Bas-Chablais a été étendu en 2017 à Allinges, Armoiy, Cervens, Drailant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier. Cette étude, qui sera menée à terme à l'échelle des 25 communes du territoire, doit permettre de **recenser les besoins en matière de maintenance, cibler les priorités d'interventions à l'échelle du nouveau territoire et ainsi actualiser la programmation pluriannuelle (et par conséquent les plans pluriannuels d'investissement).**

Quid

des eaux pluviales urbaines ?

Parallèlement aux travaux d'analyse préalables à l'harmonisation des pratiques et des tarifs du service assainissement (voir encadré ci-après), Thonon Agglomération a entamé la réflexion relative à la mise en œuvre de la gestion des « eaux pluviales urbaines » introduite dans le champ d'exercice de la compétence « assainissement » par la loi NOTRe du 7 août 2015.

Traitement des eaux usées : un fonctionnement respectueux de l'environnement

Parallèlement à l'extension du réseau d'assainissement collectif, la surveillance continue des installations de traitement des eaux usées et leur mise à niveau restent une préoccupation majeure pour répondre aux exigences réglementaires, préserver notre cadre et vie et accompagner l'urbanisation du territoire.

Les eaux usées de Thonon Agglomération sont acheminées, via le réseau collectif, **vers quatre unités de traitement :**

1 La station d'épuration du Bas-Chablais à Douvaine collecte les effluents de 12 communes : Ballaison, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Loisin, Massongy, Messery, Nernier, Sciez, Veigy-Foncenevex et Yvoire.

Mis en service en 1997 puis restructuré entre 2013 et 2015, cet équipement dispose aujourd'hui **d'une capacité de traitement de 45 000 EH** (équivalent habitants) permettant d'assurer la poursuite du développement des communes situées à l'ouest du territoire.

En 2017, les déversements traités par cet ouvrage correspondent à 41 386 EH en pointe. Exploité en régie, cet ouvrage voit ses analyses environnementales ainsi que ses indicateurs de rendement faire apparaître de très bons résultats et permettre de constater la conformité de l'équipement vis-à-vis des seuils réglementaires maximaux.

Les prélèvements effectués en 2017 dans le lac Léman, à 35 m de profondeur ainsi que sur la plage de Tougues, n'ont notamment révélé aucun impact de la station d'épuration sur le milieu naturel.

LES CHIFFRES

14 663 branchements

représentant 32 165 habitants

2 247 661 m³ d'eaux usées traitées

36 mesures et analyses

réalisées mensuellement sur l'ouvrage

723,8 tonnes de boues brutes produites, épandues en agriculture



2 La station d'épuration de Thonon-les-Bains collecte, sur notre territoire, les effluents de 10 communes : Thonon, Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Cervens, Drailliant, Le Lyaud, Margencel, Orcier, Perrignier.

En 2017, elle a assuré le traitement des eaux usées provenant de 11 349 branchements du réseau de Thonon Agglomération (représentant 49 441 habitants).

Créé dans les années 1970, cet ouvrage a permis de répondre à la croissance démographique du bassin de vie se développant alors autour de la ville-centre et donc de traiter les eaux usées des communes alentours se déversant, jusque-là, en grande partie, directement dans le milieu naturel. Cette station d'épuration reste une propriété du SERTE et est actuellement gérée en délégation par la société SAUR. Elle présente une capacité de traitement de 148 500 EH (équivalent habitants).

3 La station d'épuration de Fessy et Lully

Cette structure est dimensionnée pour traiter les eaux usées de 1000 EH. Mise en service en 2005, elle fonctionne aujourd'hui à 75 % de sa charge possible.

En 2017, elle a traité 74 522 m³ d'eau usées avec des variations de 132 à 374 m³ journaliers, soit certains jours un volume supérieur au volume maximum autorisé (200 m³). L'étude diagnostique en cours doit permettre de mieux comprendre cette fluctuation.

Par ailleurs, le rendement sur le phosphore a été de 81 % en 2017 n'atteignant donc pas les 95 % demandés réglementairement. Des échanges sont en cours avec les services de l'État afin d'étudier l'opportunité de faire évoluer la réglementation qui impose des objectifs qu'il est techniquement difficile d'atteindre à ce jour sur une petite unité. Les autres paramètres (DBO5, DCO et MES) sont conformes aux exigences de rejet.

4 La lagune de Brenthonne

Le fonctionnement de la lagune de Brenthonne en 2017 est conforme à la réglementation avec le traitement de 155 m³/jour, pour une capacité de 1740 EH autorisés.

Mise en service en 1985, ses paramètres de traitement sont bons. Le Foron, cours d'eau se situant à l'aval du rejet de la lagune, conserve un taux écologique jugé « moyen » à « bon » pour 2017.

LES CHIFFRES

430 abonnés

30 548 m³
d'eaux usées
assujetties
à la redevance



LES CHIFFRES

631 abonnés
soit 1 580 habitants

74 522 m³
d'eaux usées traitées



Renouvellement de la convention avec l'État de Genève

La coopération transfrontalière est aussi une réalité en termes de préservation de l'environnement. Ainsi, lors du conseil communautaire du 28 novembre 2017, les élus communautaires se sont prononcés favorablement quant au renouvellement du partenariat liant l'État de Genève et la communauté d'agglomération en matière de transport et de traitement des eaux usées.

La gestion des effluents provenant du village d'Hermance et du hameau de Veigy-Suisse continuera de bénéficier de la mise en connexion avec la station d'épuration de Douvaine. Quant aux effluents du hameau de Crevy à Veigy-Foncenex, ils seront collectés sur le réseau primaire genevois.

Des indicateurs techniques témoins de la qualité du service

Indicateurs descriptifs des services

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées (unitaire ou séparatif) : **82 255**

Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées : **55**

Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration (tMS) **623,6**

Indicateurs de performance

Taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées : **92,40%**

Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées : **75%**

Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application de la directive ERU* : **Conforme**

Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application de la directive ERU* :

STEP Bas-Chablais : Conforme
STEP Fessy-Lully : Conforme
Lagune Brenthonne : Conforme

Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon les filières conformes à la réglementation : **100 %**

Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité : **7 429,65 € HT** (soit 0,12% des recettes effectivement perçues)



L'assainissement autonome (ou non collectif)

L'assainissement autonome concerne les eaux usées directement traitées sur la parcelle. Le système de traitement est à la charge de l'utilisateur et la communauté d'agglomération en contrôle le bon fonctionnement. Cette gestion de l'assainissement autonome est assurée par un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) dont le nombre d'abonnés tend à diminuer du fait de l'extension continue des réseaux d'assainissement collectif.

Suivi et contrôle des installations chez les particuliers

Le SPANC assure le suivi administratif des installations d'assainissement non collectif, le contrôle de conformité des installations nouvelles et le contrôle du fonctionnement des installations existantes.

En 2017, 72 installations d'assainissement non collectif ont été contrôlées (14 dans le cadre de la réalisation d'installations neuves, 27 dans le cadre de vente et 31 pour des contrôles de bon fonctionnement).

L'instruction des documents et l'autorisation d'urbanisme pour les constructions neuves

Le SPANC préconise le dispositif d'assainissement à mettre en place en fonction de la nature du sol. En 2017, le service a traité 37 contrôles de conception dans le cadre des instructions de dossiers d'urbanisme. Il participe également à l'élaboration des plans de zonage d'assainissement.

* Directive 91/271/CEE du 21 mai 1991 relative au traitement des Eaux Résiduaires Urbaines

Les indicateurs financiers 2017

En 2017, les tarifs des redevances et services en vigueur en 2016 sur les territoires des anciennes entités ont été reconduits.

L'assainissement collectif

Coût pour l'utilisateur :

	Secteur Bas-Chablais	Secteur Collines du Léman	Ville de Thonon-les-Bains
Abonné réseau séparatif			
Part fixe	57,08 € HT/an	76 € HT/an	-
Part variable	2,11€ HT/m ³	2,15 € HT/m ³	1,334 € HT/m ³
Part variable en cas de défaut de branchement	-	4,3 € HT/m ³	2,668 HT/m ³
Abonné réseau unitaire (sans part fixe)			
Part variable	-	1,37 € HT/m ³	-

Nombre d'abonnés : 27 484

Volume d'eaux usées taxées : 4 586 712 m³

Recettes : 6 531 812 € HT

L'assainissement autonome

Coût pour l'utilisateur :

	Secteur Bas-Chablais	Secteur Collines du Léman	Ville de Thonon-les-Bains
Tarif (en € HT/m³)	0,38	0,49	0,136

Nombre d'abonnés : 2088 soit 5282 habitants

Volume d'eaux usées taxées : 282 922 m³

Recettes : 66 471 € HT

Une harmonisation technique et tarifaire à l'horizon 2018

En 2017, l'harmonisation progressive des pratiques techniques proposées en cas d'extension des réseaux collectifs a été amorcée. Une réflexion globale a également été menée en vue d'harmoniser les tarifs des redevances et des services relatifs à l'assainissement.

En effet, sur Thonon Agglomération, ces tarifs différaient jusqu'à présent selon les territoires des précédentes entités. Si les tarifs 2016 ont été reconduits en 2017, il a été nécessaire, en concordance notamment avec le principe de solidarité guidant l'action de l'intercommunalité, d'aller progressivement vers une uniformisation des tarifs, applicables à l'ensemble des usagers.

Le conseil communautaire du 19 décembre a souhaité que les services soient ainsi facturés de manière uniforme dès 2018, à l'exception de la redevance dont l'évolution sera lissée sur 5 ans (son niveau final sera déterminé sur la base des diagnostics en cours devant permettre de refondre les plans pluriannuels d'investissements et leurs priorités).

La novation porte ici sur la mise en place d'une part fixe pour la commune de Thonon (déjà instaurée sur le territoire des deux anciennes communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman).

Préserver la qualité de nos rivières



Au 1^{er} janvier 2017, l'intégration du Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL) à Thonon Agglomération s'est traduite par le transfert de ses compétences et en particulier de la mise en œuvre des actions programmées dans le Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique (2014/2019). Tout au long de l'année, l'équipe intercommunale a également préparé la prise de compétence GEMAPI, programmée au 1^{er} janvier 2018.

Assurer la gestion du Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique

Outil de planification visant à mener une politique globale de préservation et de valorisation des milieux aquatiques (les cours d'eau, les zones humides, les rives du Léman), le Contrat de Territoire comporte un programme pluriannuel d'actions concrètes sur six ans (jusqu'en 2019) pour un montant de 16,15 M€ HT (dont 6,25 M€ HT alloués à la poursuite des travaux d'assainissement).

Toutes les actions sont initiées à l'échelle d'une unité transfrontalière cohérente englobant les bassins versants du Pamphiot, du Redon, du Foron, du Vion et de l'Hermance. Le territoire du sud-ouest lémanique étant transfrontalier, le Canton de Genève fait partie des partenaires financiers du Contrat aux côtés de l'Agence de l'eau, du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et du Syndicat des Eaux Moises et Voirons.

LE CHIFFRE

16
M€ HT

Le Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique comporte un programme pluriannuel d'actions (jusqu'en 2019) estimé à plus de 16 millions d'euros HT.

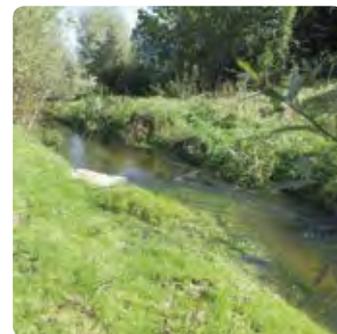
L'Hermance a retrouvé son visage d'antan

Les travaux de restauration écologique de l'Hermance, l'un des nombreux cours d'eau qui sillonnent le territoire, ont été achevés en 2017 avec la renaturation du tronçon parcourant Veigy-Foncenex, entre le pont de l'Hermance et le pont Neuf, à la frontière suisse. L'investissement relatif à cette dernière phase d'intervention s'élève à 900 000 € HT. Désormais terminés, les travaux entrepris depuis presque 10 ans ont permis de se rapprocher de l'état naturel de l'Hermance sur près de 3,5 kilomètres.

En 2017, Thonon Agglomération a également entrepris la **restauration du bief du Redon**, en partenariat avec la commune de Margencel. D'un montant de 23 462 € HT, ces aménagements ont bénéficié du financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Parallèlement, **plus de 10 hectares de milieux naturels remarquables** (zones humides ou prairies sèches) ont fait l'objet de travaux de restauration et de préservation à Allinges, Ballaison, Bons-en-Chablais, Chens-sur-Léman, Excenevex, Margencel, Messery, Perrignier et

Yvoire. Essentiels pour l'épuration des eaux, la régulation des crues et la préservation de la biodiversité, ces travaux d'un montant de 18 500 € HT ont bénéficié du financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie.



Accompagner les communes pour respecter l'«Objectif zéro pesticide»

En 2017, quatre nouvelles communes ont signé officiellement la Charte régionale pour l'entretien des espaces publics (Fessy, Margencel, Orcier et Sciez-sur-Léman). Cette charte vise à rassembler et à accompagner les communes s'engageant à entretenir leurs espaces publics sans utilisation de produits phytosanitaires particulièrement nuisibles à l'environnement et à la santé publique.

S'appuyant sur les conseils et les formations dispensés par le service Environnement, 16 communes de Thonon Agglomération (dont les quatre signataires de cette année) se sont déjà engagées dans cette démarche visant à initier un changement de pratiques au sein de leurs services techniques.

Gestion des matières organiques : un diagnostic des pratiques agricoles

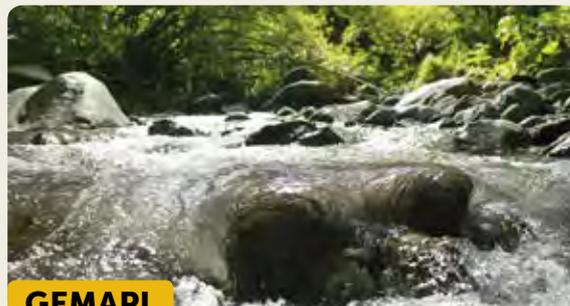
L'état écologique des cours d'eau du territoire de Thonon Agglomération, établi en 2011 préalablement à la signature du Contrat de Territoire, fluctuait entre une qualité moyenne et mauvaise. Outre les efforts à poursuivre en termes d'assainissement domestique, le contrat prévoyait de travailler avec la profession agricole afin de pouvoir définir les bonnes pratiques de gestion des matières organiques.

Amorcées en 2016, la rencontre et la sensibilisation des agriculteurs se sont poursuivies en 2017. Le diagnostic dressé à l'échelle du bassin versant permettra dès 2018 d'envisager une évolution des pratiques. Il s'agit notamment de limiter les accès aux cours d'eau par le bétail et d'adapter les pratiques sur les parcelles vulnérables au ruissellement.

Cette opération a pu bénéficier du financement du Conseil départemental de Haute-Savoie à hauteur de 3 500 euros (soit 50 % du montant total).



À l'occasion de la journée de formation « Zéro pesticide » proposée par Thonon Agglomération à plus de 200 agents communaux du Chablais (30 mars), Gil Thomas, vice-président de la nouvelle communauté d'agglomération, s'est réjoui de l'adhésion de la commune d'Orcier à la Charte régionale.



GEMAPI

L'agglomération prête pour la prise de compétence.

Les lois de décentralisation du 27 janvier 2014 et du 7 août 2015 ont confié aux intercommunalités la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI). L'objectif : inscrire cette mission dans une logique de bassin versant et lui offrir une gouvernance plus pertinente pour allier efficacement restauration et protection des populations.

À compter du 1^{er} janvier 2018, Thonon Agglomération sera ainsi en charge de :

- > L'aménagement des bassins versants
- > L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- > La défense contre les inondations
- > La protection et la restauration des zones humides

Les réflexions politiques et techniques menées en 2017 en vue de cette prise de compétence ont permis d'en préciser les modalités de gestion compte tenu des enjeux propres à chacun des trois bassins versants recensés sur l'agglomération.

Ainsi, trois niveaux d'intervention ont été définis :

1. **Le Contrat de Territoire du Sud-Ouest Lémanique**, qui couvre la majeure partie du territoire intercommunal, restera animé directement par les services de Thonon Agglomération.
2. **Le nouveau Contrat de rivières portant sur les Dranses et l'Est Lémanique**, signé le 19 septembre, ouvre la voie au lancement du programme d'actions portant essentiellement, sur notre territoire, sur la sécurisation de la basse vallée de la Dranse. Si le portage opérationnel de ce contrat reste à définir, Thonon Agglomération a déjà fixé le niveau de son investissement (1,4 million d'euros sur 5 ans) en s'appuyant sur les co-financements de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Département de la Haute-Savoie.
3. En bordure de territoire, la gestion des bassins versants du Foron (Bons-en-Chablais), du Chambet (Veigy-Foncenex) et de la Menoge (Drailant) a été transférée au **Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et ses Affluents (SM3A)** après dissolution du SIFOR. Outre le fait de « déléguer » l'exercice de la compétence GEMAPI pour une partie de notre territoire, cette adhésion est le gage d'échanges instructifs avec un syndicat performant en vue de son exercice sur le reste de l'agglomération.

Plan climat air énergie territorial



Déjà très engagée sur les problématiques environnementales à travers ses compétences en matière d'assainissement, de prévention et gestion des déchets, d'habitat ou encore de renaturation des rivières, Thonon Agglomération va encore plus loin en lançant une démarche d'élaboration d'un PCAET (plan climat air énergie territorial).

Une démarche collaborative et participative

Thonon Agglomération a acté dès 2017 son engagement dans cette démarche*. Celle-ci sera lancée courant 2018. Elle associera élus, partenaires institutionnels (Direction départementale des territoires, Syndicat intercommunal d'aménagement du Chablais, Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie, Département de la Haute-Savoie, l'USH 74 - association des organismes de logement social en Haute-Savoie...) et experts (l'ADEME ou encore ATMO Auvergne Rhône-Alpes, l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air). La communauté d'agglomération souhaite associer le plus grand nombre à la réflexion qui est lancée. Les habitants seront ainsi consultés en 2018 lors de l'élaboration du diagnostic, pour que ce programme d'actions soit construit au plus près des attentes de chacun. La validation finale du document par l'agglomération devrait intervenir d'ici à l'été 2019, après avis également de l'autorité environnementale.

Quels enjeux et quelles ambitions pour Thonon Agglomération ?

À travers cet engagement, Thonon Agglomération vise une meilleure maîtrise des consommations énergétiques sur son territoire. Il s'agit aussi de préserver la santé des habitants, de valoriser la qualité de vie ou encore de développer l'économie locale.

Qu'est-ce qu'un PCAET et quels sont ses objectifs ?

Ce document est un outil opérationnel de coordination de la transition énergétique. Il permettra à l'agglomération de définir une stratégie de territoire, déclinée en programme d'actions, partagées entre les collectivités, entreprises, associations et les habitants, pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets. Concrètement, c'est une démarche qui vise à s'inscrire dans les politiques nationales destinées notamment :

- à réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- à améliorer la qualité de l'air,
- à réduire les consommations d'énergie,
- à développer des énergies renouvelables.

La multitude des actions et initiatives portées depuis de nombreuses années sur le territoire pourront en outre être mieux identifiées, coordonnées, mutualisées et – surtout – développées. Au-delà des projets forts d'ores et déjà portés en matière d'environnement, le diagnostic permettra en effet de dégager les thématiques sur lesquelles Thonon Agglomération devra s'engager plus avant.

Un projet coordonné à l'échelle du Pôle métropolitain du Genevois français

Ce projet est coordonné sur l'ensemble du bassin lémanique - hors Annemasse Agglo qui a déjà adopté son plan d'actions - par le Pôle métropolitain du Genevois français. Sept intercommunalités membres sont engagées simultanément afin d'assurer une cohérence à la démarche et de mutualiser d'éventuelles actions sur un ou plusieurs territoires. L'ensemble des EPCI a ainsi été associé à la définition du cahier des charges et au choix des prestataires qui les accompagneront dans l'élaboration de leurs documents. Cette procédure s'est déroulée de fin août à fin décembre 2017. Un groupement de cinq bureaux d'études a été retenu, ayant pour mandataire la société Indiggo.

* La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), promulguée le 17 août 2015, renforce le rôle et les responsabilités des intercommunalités en tant que coordinateurs et animateurs de la transition énergétique sur leur territoire. Les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent engager l'élaboration d'un PCAET avant le 31 décembre 2018.

05 Politique de la ville

- Contrat de Ville, un socle commun d'intervention
- Le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance
- Des structures d'accueil du public performantes



Politique de la Ville

une compétence désormais intercommunale



Compétence obligatoire des communautés d'agglomération, la Politique de la Ville, jusque-là exercée par la commune de Thonon-les-Bains, a été transférée à l'intercommunalité le 1^{er} janvier 2017.

Ses missions et son personnel relèvent donc désormais de l'intercommunalité qui, tout au long de l'année, a fait connaissance avec ce nouveau champ d'action transversal et cherché à en maintenir les meilleures conditions d'exercice possible.

Le Contrat de Ville, un socle commun d'intervention

La Politique de la Ville est mise en œuvre localement dans le cadre des Contrats de Ville. Issu de la Loi Lamy du 21 février 2014, le Contrat de Ville a succédé au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) et constitue à ce titre le nouveau cadre d'action global en direction des quartiers prioritaires. Dans cette perspective, il fédère l'État et ses établissements publics, les intercommunalités, les communes, le Département et la Région ainsi que les autres acteurs institutionnels (organismes de protection sociale, acteurs du logement, acteurs économiques) autour d'objectifs communs reposant sur trois piliers :

- la cohésion sociale
- le cadre de vie et le renouvellement urbain
- l'emploi et le développement économique.



Retenu comme prioritaire par l'État, le quartier Collonges-Ste Hélène rassemble près de 1 200 habitants.

Quel champ d'action pour Thonon Agglomération ?

La Politique de la Ville est une politique de cohésion sociale visant à renforcer la solidarité entre les citoyens, atténuer les inégalités, lutter contre les exclusions urbaines et sociales et prévenir la délinquance.

Plus largement, il s'agit de renforcer l'égalité des habitants quant à l'accès aux services publics.

Thonon Agglomération mène à bien sa mission et développe ses actions grâce à :

- **l'animation de dispositifs s'inscrivant dans un contexte national :** Contrat de Ville et Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)*,
- **la mise en œuvre de services publics performants :** Bureau Information Jeunesse (BIJ), Antenne de Justice et du Droit (AJD)...

* La gestion et l'animation du Programme de Réussite Educative (PRE), du centre social interquartier, de l'espace d'animation de la Grangette ainsi que l'organisation des chantiers éducatifs sont restées de compétence communale.

Sur le territoire de Thonon Agglomération, le quartier de Collonges Ste-Hélène (Thonon-les-Bains) a été retenu comme prioritaire par l'Etat. Le Contrat de Ville (2015-2020) comprend quarante fiches actions définissant le cadre d'intervention au bénéfice de ses habitants :

- > **Quatorze fiches actions** sont dorénavant portées par les services de Thonon Agglomération (Politique de la Ville, Antenne de Justice et du Droit, Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).
- > **Huit fiches actions** restent portées directement par les services de la Ville de Thonon dans le cadre du droit commun.
- > **Cinq actions** sont portées par le Centre social inter-quartier.
- > **Les deux bailleurs sociaux** présents sur le quartier sont responsables de cinq fiches actions.
- > **Huit fiches actions sont prises en charge par les autres partenaires** : Agence Régionale de Santé, Hôpitaux du Léman, Pôle Emploi et Chablais Léman Développement.



De nombreux habitants du quartier ont participé à la réalisation d'une fresque à partir de photos prises lors d'activités du centre social ou encore des fêtes de quartier.

La mise en œuvre de ces actions a débuté en 2015 et se poursuivra jusqu'en 2020. A titre d'exemple, les quatorze objectifs relevant de Thonon Agglomération visent notamment à lutter contre l'illettrisme, mettre en place un Conseil Citoyen à Collonges-Ste Hélène, lutter contre les discriminations ou encore, dans le cadre du CISPDP, favoriser l'insertion professionnelle, prévenir la délinquance des jeunes...

En 2017, les partenaires du Contrat de Ville de Thonon Agglomération ont lancé un appel à projets commun en deux temps (mai 2017 et novembre 2017) afin de soutenir les projets répondant aux objectifs définis dans le cadre du contrat.

Onze projets ont été soutenus financièrement par Thonon Agglomération pour un montant total de 31 088€ dans les domaines de l'accès à la culture, de lutte contre l'illettrisme, de mise en place de jardins partagés, de sensibilisation à la santé pour les enfants et leurs parents, etc.

En matière d'association des citoyens, le conseil citoyen, composé d'acteurs et d'habitants du quartier, a participé pour la première fois en 2017, aux instances du Contrat de Ville.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPDP)

Par le biais d'un CISPDP datant de 2003, Thonon Agglomération, la Préfecture de Haute-Savoie, le Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains et les communes d'Evian-les-Bains, Marin, Neuvecelle et Publier sont engagés collectivement pour :

- réduire la délinquance des jeunes en agissant sur la prévention et sur l'impunité des mineurs,
- lutter contre le sentiment d'insécurité en adaptant les moyens existants à ses causes,
- œuvrer pour une politique pénale de proximité,
- comprendre le territoire et adapter la politique de prévention et de sécurité.

Lorsque des faits graves de délinquance sont constatés sur le territoire, le CISPDP réunit, à la demande des partenaires, les acteurs concernés (bailleurs sociaux, police nationale, police municipale, éducateurs...) dans le cadre d'une cellule de veille pour faire un bilan de la situation, partager les informations et mettre en place un plan d'actions commun. En 2017, trois cellules de veille ont été mises en œuvre : deux relatives aux quartiers du Châtelard et de Saint-Hélène ; la troisième en lien avec La Poste (Agence Principale - place Jules Mercier).

La réflexion autour du projet de videoprotection intercommunale, initialement engagée sur le territoire du Bas-Chablais, a été élargie à l'ensemble de l'agglomération afin de proposer un maillage cohérent du territoire. Ce projet vise à videoprotéger des secteurs d'intérêt communautaire comme les axes routiers principaux ou les équipements que les communes et la communauté d'agglomération auront identifié conjointement avec les services de gendarmerie.

Par ailleurs, l'animation du CISPDP s'appuie sur une stratégie territoriale elle-même détaillée en fiches actions. Certaines de ces fiches actions ont évolué avec le contexte local et les souhaits des partenaires. Ainsi, en 2017, la coordination du CISPDP a permis d'animer et de mettre en œuvre des actions relatives aux problématiques suivantes :

- scolarisation des enfants du voyage résidant sur les aires de passage de l'arrondissement,
- groupe de travail relatif au partenariat Justice / Education Nationale,
- prévention des violences intrafamiliales.

Par l'intermédiaire du CISPDP, Thonon Agglomération a enfin apporté son soutien financier à plusieurs projets locaux et notamment ceux portés par l'AVIJ des Savoie (aide aux victimes) et Espace Femmes (aide aux victimes de violences intrafamiliales). 22 000 euros y ont été consacrés en 2017.

Des structures d'accueil du public performantes



Le Bureau Information Jeunesse

Le Bureau Information Jeunesse (BIJ) accueille les 16/25 ans et leur délivre toutes les informations nécessaires pour concrétiser leurs projets d'études, d'emploi, de formation, de volontariat, de séjour à l'étranger... Les jeunes y trouvent également toutes les infos nécessaires relatives à la santé, aux loisirs et aux démarches liées au logement. Tout au long de l'année, les conseillers du BIJ sont aussi à l'écoute des parents ou des professionnels de la jeunesse pour répondre à l'ensemble de leurs questions.

Pour le BIJ, il s'agit aussi de créer les conditions de la participation des jeunes au processus d'information, composante fondamentale de l'autonomie de la participation citoyenne.

L'année 2017 a permis de mener les réflexions relatives à l'intégration prochaine du Point Information Jeunesse de Douvaine (et de son Antenne de Bons-en-Chablais) au sein du service Politique de la Ville de l'agglomération. En termes d'Information Jeunesse, le PIJ et le BIJ pourront ainsi mettre en oeuvre une action commune et cohérente à l'échelle de l'agglomération.

L'Antenne de Justice et du Droit

L'Antenne de Justice et du Droit en Chablais (AJD) accueille gratuitement les usagers afin de les informer sur leurs droits et devoirs, de traiter par des voies rapides les petits litiges civils et les infractions pénales légères, d'offrir aux victimes d'infraction un lieu d'écoute et d'accompagnement et d'œuvrer pour l'accès à la citoyenneté.

C'est un service de proximité, gratuit, anonyme et confidentiel. 13 295 personnes ont été reçues en 2017, soit une très légère augmentation par rapport à 2016 essentiellement due à l'augmentation des visites pour la permanence d'accès au droit.



Le 24 avril, 44 employeurs et 870 jeunes venus de tout le Chablais ont contribué au succès du 10^e Forum «Jobs d'été» pour la première fois organisé par l'intercommunalité. Durant une après-midi, le BIJ a permis aux participants de consulter les offres d'emploi, d'aller à la rencontre des professionnels et de bénéficier de conseils personnalisés.

LE CHIFFRE



— ont été accueillies au BIJ en 2017 (hors événements et actions extérieures). Les demandes concernent principalement l'orientation, l'international, les stages, l'alternance et l'emploi. La majorité des jeunes accueillis, scolarisés ou non, ont entre 16 et 25 ans.

Pour compléter cette offre de service, la permanence d'un écrivain public a été initiée en 2017. Organisée deux fois par mois sur prescription des juristes, elle vise à faciliter les démarches administratives des usagers : rédaction de courriers administratifs ou juridiques, aide à la constitution de dossiers...

Pour les plus jeunes, l'AJD a mené au printemps une campagne d'information visant à sensibiliser les élèves de CM1 et CM2 à la problématique du harcèlement scolaire (en lien avec l'AVIJ* des Savoie). À Massongy, Douvaine et Loisin, une centaine d'élèves a participé à cette action.

Les réflexions liées à la mise en place, en 2018, d'une nouvelle permanence du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) ainsi que de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) ont également été menées.

En 2017, le portage financier de l'AJD a été assuré par Thonon Agglomération qui, pour ce faire, a bénéficié de la contribution de plusieurs municipalités des communautés de communes Pays d'Evian-Vallée d'Abondance (Evian-les-Bains, Marin, Neuvecelle et Publier) et du Haut-Chablais (Morzine).

* Aide aux victimes et intervention judiciaire.

06 Action sociale et culturelle

- Engagement tenu pour les services à la personne
- Action culturelle : un accès facilité pour tous
- Santé : garantir l'offre de soins

Engagement tenu pour les services à la personne

En 2017, Thonon Agglomération a été très active sur la question des services à la personne et aux familles. Le niveau de services a été préservé et la réflexion relative à la nécessaire actualisation des conditions d'exercice de la compétence «Action Sociale» a été amorcée.

Thonon Agglomération a la particularité d'associer 24 communes rurales ou péri-urbaines dont les populations varient de 800 à 6 000 habitants et un centre urbain comptant plus de 36 000 habitants. Cette spécificité démographique est à l'origine d'une disparité importante du niveau de services au sein-même du territoire.

En effet, si Thonon-les-Bains met à disposition de ses habitants un éventail de services conséquent, aucune autre commune de l'agglomération ne pourrait assumer seule la mise en place d'une offre similaire.

Thonon Agglomération a donc choisi d'investir activement le champ de l'action sociale lors du conseil communautaire du 27 juin. En attendant de définir l'intérêt communautaire de cette compétence optionnelle et dans la continuité

des actions menées depuis de longues années par les intercommunalités préexistantes, deux objectifs ont guidé l'activité de l'intercommunalité en 2017 :

- Soutenir les familles au quotidien
- Être au plus près des populations fragilisées

De la petite enfance au grand âge, le centre social et culturel⁽¹⁾ et le centre intercommunal d'action sociale (CIAS)⁽²⁾ ont œuvré quotidiennement pour **garantir un niveau de service identique** sur la base de leurs missions et de leur territoire antérieurs. À Thonon-les-Bains, le centre communal d'action sociale (CCAS) est resté compétent en la matière.

Soutenir les familles au quotidien

Initiée sur le territoire des Collines du Léman dès 2004, l'action Petite enfance/Jeunesse contribue aujourd'hui à équilibrer l'offre d'accueil au sud-est du territoire⁽¹⁾. L'intercommunalité permet ainsi aux parents de concilier vie privée et vie professionnelle en toute sérénité.

Accueil de la petite enfance

En 2017, le multi-accueil (Allinges) et la micro-crèche (Le Lyaud) ont accueilli 165 enfants (132 pour le multi-accueil et 33 pour la micro-crèche) et ainsi permis de satisfaire 151 familles. Les deux structures affichent un très bon taux d'occupation : 74% pour le multi-accueil et 78% pour la micro-crèche. Des taux supérieurs à la moyenne nationale qui oscille autour de 68%. Parallèlement, le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'échanges et d'information à destination des parents et des 91 assistantes maternelles agréées⁽³⁾ (329 places d'accueil recensés) exerçant sur Allinges, Armoey, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier. Pour le RAM, il s'agit aussi d'inscrire les assistantes maternelles dans une logique de professionnalisation en leur proposant des cycles de formation.

(1) Pour les communes d'Allinges, Armoey, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier.

(2) Pour les communes d'Anthy-sur-Léman, Ballaison, Bons-en-Chablais, Brenthonne, Chens-sur-Léman, Douvaine, Excenevex, Fessy, Loisin, Lully, Margencel, Massongy, Messery, Nernier, Sciez, Veigy-Foncenex et Yvoire.

(3) Au 31 décembre 2017.



LE CHIFFRE



165

— c'est le nombre total d'enfants accueillis au multi-accueil et à la micro-crèche de Thonon Agglomération. Les structures ont ainsi permis de satisfaire 151 familles.

Action Jeunesse (3/15 ans)

Dès le printemps 2017, l'ensemble des enfants résidant sur les 25 communes de l'agglomération ont eu accès, aux mêmes conditions, au **centre de loisirs** (3/11 ans) et au **club jeunesse** (12/15 ans). De janvier à décembre, 430 enfants ont été accueillis sur le site de l'Aérospatiale (Allinges). Au centre de loisirs, 130 jours d'ouverture au public et 5 439 journées-enfant ont été assurés par l'équipe d'animation. De son côté, le Club Jeunesse a enregistré 355 journées-enfant (sorties à la journée, séjours...).

Jusqu'au 31 décembre 2017, l'action jeunesse a été mise en œuvre par la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie (FOL 74) dans le cadre d'un Service Social d'Intérêt Général (SSIG). Pour ce faire, Thonon Agglomération a versé une subvention de 182 277 € à la FOL 74.

La procédure de marché public destinée à assurer une continuité du service a permis de désigner l'**association Léo Lagrange** comme nouveau gestionnaire délégué du centre de loisirs et du club jeunesse à compter du **1^{er} janvier 2018**.

Un soutien à la parentalité

Dans le cadre de son action de soutien à la parentalité, le centre social et culturel de Thonon Agglomération propose des soirées-débats et une ludothèque itinérante ouvertes à tous.

En 2017, **six animations-débats** ont rassemblé 114 familles. Animés par des professionnels de l'éducation (psychologue clinicien, universitaire...), ces rendez-vous permettent d'aborder collectivement des sujets souvent au cœur des problématiques familiales (l'arrivée d'un enfant, la fratrie, l'adolescence...).

La **ludothèque itinérante** connaît toujours le même succès. 889 participants ont été recensés lors des 27 séances d'animation organisées (702 participants pour 28 séances en 2016). Accessible gratuitement, elle offre un espace de jeu commun aux enfants et aux adultes qui les accompagnent.



Le 4^e festival des jeux a permis de clôturer joyeusement la saison 2016/2017 de la ludothèque à Orcier (24 juin). À l'occasion de cet après-midi festif, une cinquantaine de familles était rassemblée au stade municipal.

Le soutien de la CAF de Haute-Savoie prolongé

Compte tenu de la création récente de Thonon Agglomération et approuvant sa volonté de mener une réflexion approfondie en vue de définir l'intérêt communautaire de la compétence « Action sociale », la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Savoie (CAF 74) a prorogé le projet social 2015/2017 animé par le centre social et culturel jusqu'en 2018. Ce soutien financier renouvelé (plus de 500 000 euros en 2017) a contribué à la parfaite continuité du niveau de services tout au long de l'année.

Être au plus près des populations fragilisées

En 2017, toutes les actions précédemment menées en faveur de la cohésion sociale d'une part et du maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap d'autre part ont été poursuivies.

L'aide à domicile sur le Bas-Chablais

La politique sociale menée depuis plusieurs années sur le Bas-Chablais par le CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) est à la fois volontariste et ambitieuse. Les services proposés concourent principalement à préserver l'autonomie des personnes en répondant à leurs besoins d'accompagnement à domicile (entretien du lieu de vie, entretien du linge, aide au repas, au lever, au coucher, aide à la promenade, à la toilette...).

Sur les 17 communes de son ressort territorial, les 52 agents du CIAS ont accompagné 468 bénéficiaires en 2017 :

- **Aide à domicile** : 48 agents, 47 243 heures effectuées pour 37 020 prestations assurées.
- **Garde itinérante de nuit** : 2 agents (heures d'intervention comptabilisées dans l'aide à domicile).
- **Aide aux aidants des personnes dépendantes** : celle-ci est organisée en partenariat avec l'équipe médico-sociale du Chablais, le Conseil départemental de Haute-Savoie et l'Adapt du Chablais.

Au CIAS, une évolution financière et organisationnelle

Dès 2016, la réalisation d'un audit a permis d'initier une réorganisation financière et structurelle du CIAS. L'année 2017 a permis de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions préconisé et de confirmer la possibilité pour l'intercommunalité de développer un service d'accompagnement et de soutien à domicile des personnes dépendantes bénéficiant d'un équilibre financier.



Le portage de repas

Proposée par Thonon Agglomération sur les 24 communes des anciennes intercommunalités ⁽¹⁾, la livraison de repas à domicile contribue également au maintien à domicile des personnes âgées et/ou handicapées.

En 2017, quatre agents ont assuré la livraison de 33 385 repas (8 088 repas par le centre social et culturel sur l'ancien territoire des Collines du Léman et 25 297 repas par le CIAS sur l'ancien territoire du Bas-Chablais).

Au total, 149 familles ont bénéficié de ce service qui, au-delà de la livraison des repas, contribue à maintenir des contacts sociaux réguliers pour chacun des bénéficiaires.

LE CHIFFRE



33 385

— c'est le nombre de repas livrés à domicile en 2017 par Thonon Agglomération

(sur les 24 communes des anciennes intercommunalités ⁽¹⁾).

Des services personnalisés

Répondant aux besoins ressentis sur l'ancien territoire des Collines du Léman, le centre social et culturel a continué à proposer des aides personnalisées.

Des permanences gratuites

Pour faciliter l'accès des habitants à différents services publics, des permanences sont régulièrement accueillies dans les locaux de l'antenne de Perrignier. Toutes ces permanences sont accessibles gratuitement.

L'assistante sociale : 57 rendez-vous ont été honorés à l'occasion des 17 matinées de permanence (41 familles accompagnées).

La permanence puériculture : assurée par une infirmière puéricultrice (tous les vendredis matins) et en présence d'un médecin de PMI (deux fois par mois).

En 2017, 114 entretiens et 120 consultations ont eu lieu lors des 43 matinées de permanences proposées (88 enfants pris en charge).

Le panier alimentaire

Une convention avec la Banque alimentaire de Haute-Savoie permet chaque semaine de distribuer des colis aux familles les plus démunies, sur recommandation de l'assistante sociale. En 2017, 1 289 paniers, soit plus de 20 tonnes de denrées alimentaires ont été distribués à 78 familles (1 120 paniers en 2016).

Des sorties seniors

Des sorties « organisées » à la journée sont proposées aux retraités pouvant aisément se déplacer. Favoriser le lien entre les seniors à l'occasion de ces excursions conviviales, c'est aussi de cette manière que se construit le « bien vieillir » sur notre territoire. 118 personnes ont participé aux trois sorties proposées en 2017.

Vers la définition de l'intérêt communautaire

Dès le printemps, une réflexion de fond a été amorcée quant à la nécessaire actualisation des conditions d'exercice de la compétence « Action sociale » par la nouvelle communauté d'agglomération.

Cette démarche volontariste de prospective et d'analyse des besoins, menée à l'échelle du nouveau territoire, aboutira en 2018 à la définition de l'intérêt communautaire.

L'objectif : moduler l'intensité d'exercice de cette compétence optionnelle afin de répondre le plus justement possible aux besoins des habitants.

Dans un contexte post-fusion, la définition de l'intérêt communautaire revêt une importance particulière puisqu'il constitue un outil d'harmonisation des pratiques et des services rendus posant les bases de la redéfinition du projet de territoire.

(1) À Thonon-les-Bains, ce service reste assuré par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

L'action culturelle : un accès facilité pour tous

Favoriser un accès pour tous à la culture et au sport, telle est l'ambition poursuivie en 2017 par l'agglomération, dans la droite ligne des actions menées depuis plusieurs années par les anciennes structures intercommunales.

Les Chemins de Traverse : le partenariat avec la Maison des Arts du Léman renforcé

Selon un principe inchangé depuis sa création, la programmation culturelle « hors les murs » de la Maison des Arts du Léman est partie à la rencontre des spectateurs en investissant les salles municipales et en créant l'événement au cœur de nos communes.



12 spectacles rassemblant 1 938 spectateurs (avec un taux d'affluence de 80 %) ont été programmés à Allinges, Anthy-sur-Léman, Armoy, Ballaisson, Bons-en-Chablais, Cervens, Chens-sur-Léman, Douvaine, Margencel, Messery, Orcier, Sciez et Yvoire.

Convaincus du bien-fondé d'investir pour la culture, les élus de Thonon Agglomération ont par ailleurs souhaité renforcer leur engagement en faveur des « Chemins de Traverse ».

En vue de la saison 2017/2018, le soutien financier de l'agglomération en faveur des Chemins de Traverse a été porté à 40 000 euros (soit 11 % d'augmentation par rapport aux montants 2016 cumulés des anciennes structures).

LE CHIFFRE

+ 11 % — En 2017, le soutien financier de l'agglomération en faveur des Chemins de Traverse a été porté à 40 000 euros (soit 11 % d'augmentation par rapport aux montants 2016 cumulés des anciennes structures).

Un réseau intercommunal des bibliothèques : favoriser la lecture publique

Les bibliothèques municipales d'Armoy, Cervens, Orcier et Perrignier constituent, depuis 2006, un réseau interbibliothèques initié sur le territoire de l'ancienne communauté de communes des Collines du Léman et animé par le centre social et culturel. L'objectif partagé réside dans la création d'un catalogue commun et dans l'organisation d'animations autour du livre (rencontres d'auteur, racontées aux enfants, expositions...). Le réseau intercommunal assure également la prise en charge de la formation des bibliothécaires et des bénévoles. **L'acquisition des ouvrages est prise en charge par la communauté d'agglomération : en 2017, plus de 20 000 € ont été consacrés à l'enrichissement du fonds documentaire.**



Le réseau intercommunal des bibliothèques bénéficie du soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Zoom sur...

Organisée à Orcier par le réseau interbibliothèques, la 11^e édition du Troc'livres a, une nouvelle fois, été un succès. Plus de 500 visiteurs ont répondu présents et 1,6 tonne de livres a été échangée au cours de l'après-midi. Au-delà de favoriser le lien social autour de la culture, cet événement revêt une dimension environnementale en contribuant à donner une 2^e vie aux livres.

La Chablaisienne : valoriser notre patrimoine naturel

Couplée avec les journées européennes du patrimoine, la 12^e Chablaisienne a rassemblé plus de 800 cyclistes le 17 septembre. Au départ d'Orcier, huit circuits de longueur et de difficultés variables avaient été tracés pour permettre à tous de participer.

Proposée en collaboration avec les clubs des Cyclo Randonneurs Thononais (CRT) et du VTT Léman de Bons-en-Chablais, La Chablaisienne permet à chacun de découvrir, à son rythme, la diversité des paysages de l'agglomération et du Chablais.

Santé : garantir l'offre de soins

Dans la continuité de sa politique sociale, Thonon Agglomération a, dès 2017, adopté une position volontariste quant au maintien d'une offre de soins de premier recours.

Agir face à un contexte local préoccupant

Depuis plusieurs années, la présence de professionnels de santé et leur répartition sur le territoire est une question prégnante. Le contexte reste aujourd'hui difficile, du fait de nombreux départs à la retraite et d'un renouvellement insuffisant de jeunes médecins. La proximité de la Suisse a également des incidences, attirant les spécialistes en raison de salaires et de moyens techniques plus valorisants. Les récentes réformes sur les régimes d'assurance maladie pour les travailleurs frontaliers ont, elles encore, des conséquences locales sur la demande de soins.

Face à ce contexte fragilisé, Thonon Agglomération est décidée à peser de tout son poids pour garantir une offre de soins adaptée à la croissance démographique et aux spécificités de son territoire.

Vers un Contrat Local de Santé

Compte tenu de l'engagement de l'agglomération et des initiatives communales menées parallèlement en matière de santé, il est apparu pertinent d'engager l'élaboration d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle du nouveau territoire.

Porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et une collectivité territoriale, le contrat local de santé est un outil de territorialisation de la politique de santé qui décline les priorités du projet régional de santé au niveau local en tenant compte des nécessités identifiées sur leur périmètre d'intervention. Pour Thonon Agglomération, c'est l'occasion d'affirmer une politique intercommunale de Santé et de répondre de manière cohérente aux besoins identifiés sur l'ensemble de notre bassin de vie. Toutes les initiatives entreprises sur le territoire de Thonon Agglomération pourraient ainsi être valorisées dans ce document contractuel.



Le projet de maison de santé pluridisciplinaire

Sous l'impulsion de la communauté de communes du Bas-Chablais, le diagnostic réalisé en 2015 avait permis d'identifier les principaux besoins en nombre de praticiens médicaux et paramédicaux puis de mobiliser les professionnels du territoire à la rédaction d'un projet de santé qui, approuvé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en mai 2016, préconise l'implantation d'une maison de santé pluridisciplinaire et multisite.

En 2017, les études préalables à la création de cet équipement ont été poursuivies.

Soucieuse de faciliter l'installation de nouveaux praticiens dès à présent, Thonon Agglomération a décidé, dès le mois de mai, de mettre à leur disposition un logement en colocation. À Bons-en-Chablais, cette solution temporaire permet d'accueillir jusqu'à quatre médecins internes ou remplaçants.

Défendre l'offre hospitalière du Nord du Département

Grâce à l'intervention et à l'engagement des représentants de notre agglomération au sein du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Léman-Mont-Blanc ⁽¹⁾, les Hôpitaux du Léman ont bénéficié, en vue de leur restructuration, d'une enveloppe de 15 millions d'euros accordée par le conseil de surveillance du centre hospitalier Alpes-Léman (CHAL). Cette décision est le résultat de plusieurs années de travail au sein du GHT Léman Mont-Blanc pour construire un projet médical partagé pour le Nord de la Haute-Savoie. Dans le même temps, l'Agence Régionale de Santé (ARS) s'est également engagée à hauteur de 15 millions d'euros.

(1) Le GHT Léman-Mont Blanc rassemble les Hôpitaux du Léman (Thonon-les-Bains), le centre hospitalier Alpes-Léman (CHAL) et les Hôpitaux du Mont-Blanc (Sallanches). Ce groupement vise à préserver l'offre hospitalière du Nord du Département.

07

Les ressources

- Finances : lancement réussi pour Thonon Agglomération
- Ressources Humaines : une année de transition



Finances

Le lancement réussi de Thonon Agglomération



L'impact relatif à la création de la communauté d'agglomération est parfaitement maîtrisé. Bénéficiant de la gestion responsable des anciennes entités, des bienfaits d'une stratégie fiscale d'anticipation définie dès 2015 et d'un important travail de structuration budgétaire mené tout au long de cette première année d'existence, la communauté d'agglomération présente dès son lancement un équilibre financier durable.

Un équilibre financier durable

Les résultats de clôture de l'exercice budgétaire 2017 permettent d'apprécier la bonne santé financière de Thonon Agglomération. Ils laissent apparaître plus de 35 millions d'euros d'excédents (tous budgets confondus) qui seront réaffectés en 2018 aux budgets de l'intercommunalité.

Des résultats qui se justifient compte tenu du travail important de structuration que l'ensemble des services ont dû fournir pendant cette année de transition, ralentissant nécessairement la réalisation des projets d'investissement.

LE CHIFFRE



10 485

— pièces comptables (mandats et titres) édités par le service Finances en 2017.

Les comptes administratifs 2017 (en euros)

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RÉSULTATS GLOBAUX 2017
PRINCIPAL	17 002 204,16	-1 701 405,44	15 300 798,72
ASSAINISSEMENT	10 019 240,25	697 540,74	10 716 780,99
DECHETS	5 562 206,10	2 918 323,48	8 480 529,58
BERGES ET RIVIÈRES	-186 188,19	1 029 628,02	843 439,83
TRANSPORTS SCOLAIRES	50 496,04	103 887,91	154 383,95
FUNICULAIRE	136 276,58	-52 420,63	83 855,95
DÉVELOPPEMENT ÉCO	-30 182,69	253 575,57	223 392,88
LLA	24 551,85	1 803,44	26 355,29
MAPA	178 750,74	-51 795,04	126 955,70
ZAE PLANBOIS	212 141,63	850 039,38	1 062 181,01
ZAE DES ESSERTS	-169 440,96	486 993,21	317 552,25
ZAE DES BRACOTS II	-307 114,13	-1 068 923,67	- 1 376 037,80
ZAE GRANDS VIGNES	-	-	-
ZAE LA FATTAZ	-3 756,62	-	-3 756,62
ZAE DES NIOULETS II	-	-33 278,33	-33 278,33
ESPACE LEMAN	-64 420,44	-	-64 420,44
RÉSULTATS GLOBAUX	32 424 764,32 €	3 433 968,64 €	35 858 732,96 €

Les éléments-clés à retenir

Des bases financières saines et responsables

À l'occasion de la présentation des comptes administratifs 2016 des anciennes structures intercommunales* désormais réunies, le conseil communautaire a pu apprécier la bonne situation financière dont hérite Thonon Agglomération. Les résultats des ex-entités ont été globalisés et les excédents constatés ont été réaffectés aux budgets de la communauté d'agglomération. Au total, 21,2 millions d'euros ont été réaffectés en Fonctionnement et 7,7 millions d'euros réaffectés en Investissement. C'est la preuve que les anciennes intercommunalités ont su faire preuve d'une gestion financière saine et responsable, soucieuses de réussir le lancement de Thonon Agglomération et de garantir l'objectif de la neutralité fiscale.

* Communautés de communes du Bas-Chablais, communautés de communes des Collines du Léman et Syndicat Mixte des Affluents du Sud-Ouest Lémanique (SYMASOL).

Un endettement maîtrisé et sécurisé

Tous les projets 2017 ont été menés en autofinancement sur la base des excédents apportés par les entités antérieures. Aucun emprunt n'a donc été contracté pour ces investissements.

Au 31 décembre 2017, le montant de la dette de Thonon Agglomération est estimé à un peu plus de 21 millions d'euros soit 242 € par habitant ; un endettement raisonnable au regard des situations connues par d'autres intercommunalités de la même strate d'autant que cette dette est totalement sécurisée.

Près de 20 millions d'euros de reversements

Gelées au titre de la participation des collectivités locales à l'effort de réduction du déficit public, les dotations de l'État en faveur de Thonon Agglomération ont été de 6,6 millions d'euros en 2017. Ce montant convient d'être

mis en perspective avec les importantes contributions reversées par l'agglomération au titre du **Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)** et du **Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** dont les montants se sont maintenus respectivement à 3,5 M€ et 432 000 €.

Parallèlement, **plus de 15,7 millions d'euros ont été reversés aux communes via les attributions de compensation** évaluées en fonction des compétences et des charges transférées à l'intercommunalité.

Les fonds frontaliers au bénéfice de projets structurants

La section investissement du budget principal a bénéficié en 2017, avec l'apport démographique de Thonon, d'une bonification des fonds frontaliers perçus en 2016 par les ex-communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman. Versée par le Conseil Départemental, cette enveloppe de 1 253 300 euros a été affectée à la section Investissement en vue de la réalisation de projets structurants (Etudes relatives au Transport à Haut Niveau de Service, Seconde extension de la ZAE des Bracots...).

Une volonté d'optimiser les recettes non fiscales

Confrontée à la stagnation annoncée des dotations de l'État et à la hausse continue des reversements - notamment du FPIC -, Thonon Agglomération souhaite optimiser ses subventionnements pour concrétiser ses projets. Grâce à une politique volontariste et au dynamisme de son territoire, Thonon Agglomération a notamment reçu le soutien de la Région Auvergne-Rhône-Alpes via le Contrat Ambition Région ; Ainsi, d'ici à 2020 et par le biais de ce seul contrat, l'aide de la Région en faveur des projets initiés sur le territoire intercommunal (et notamment par la communauté d'agglomération) s'élèvera à plus de 3,8 millions d'euros.



Un travail important de structuration budgétaire

Tout au long de l'année, un travail important de structuration budgétaire a été mené avec pour maître mot : l'harmonisation. Pour le service finances, il a en effet fallu trouver une voie médiane et cohérente aux pratiques souvent différentes des quatre anciennes entités et réussir l'amalgame des politiques publiques menées jusque-là de manière indépendante. Un challenge réussi grâce notamment à l'engagement des élus, exemplaires dans leur capacité à échanger et coopérer pour faire avancer l'intercommunalité.

Un budget d'installation conforme aux objectifs du Pacte politique

Nouvellement créée, Thonon Agglomération constituée, au début de l'année 2017, une spécificité dont les conséquences budgétaires et fiscales sont importantes. A ce titre, les services de l'Etat ne sont alors pas en mesure d'établir des simulations précises en termes de fiscalité, de dotations ou encore de péréquation.

Répondant à une position volontariste du bureau communautaire, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) est proposée aux conseillers communautaires dès le 28 février. Cette initiative, basée sur la volonté d'établir un dialogue continu et de qualité avec l'ensemble des élus, permet de valider le principe visant à élaborer un budget « d'installation » nécessitant des ajustements en cours d'année compte tenu de la publication des données étatiques alors en attente et de l'affirmation progressive de la politique communautaire (adoption des statuts notamment).

Le 28 mars 2017, la quatrième séance du nouveau conseil communautaire voit les élus adopter le premier budget de

Thonon Agglomération. **Les 17 budgets proposés** (1 budget principal et 16 budgets annexes*) ont été élaborés dans l'objectif d'assurer la continuité des actions déjà menées par les trois intercommunalités préexistantes et de garantir de parfaites conditions d'exercice des compétences transférées de la Ville de Thonon.

Consacrant la poursuite des investissements et l'optimisation des recettes non fiscales, ces budgets 2017 respectent scrupuleusement les objectifs fixés dès l'adoption du pacte politique en décembre 2015 :

- 1** La maîtrise des charges en effectuant un contrôle strict des dépenses de fonctionnement tout en maintenant un service de qualité équivalente aux usagers, dans le but d'une maîtrise de la fiscalité.
- 2** Donner la priorité à l'optimisation des ressources en cherchant le maximum de subventionnement pour chacun des projets.

* y compris le budget relatif à la compétence « Gens du Voyage » dont la gestion a été portée par Thonon Agglomération du 1^{er} janvier au 30 avril 2017.



LE CHIFFRE

139 M€ HT Pour l'exercice 2017, les budgets* ont été votés à l'équilibre à hauteur de 139 millions d'euros.

* budgets primitifs, budgets supplémentaires, décisions modificatives

Harmoniser les pratiques pour servir des ambitions communautaires

La refonte des budgets annexes

Pour 2017, un budget principal et 16 budgets annexes ont été adoptés. Au cours de l'année, cette structuration budgétaire a néanmoins largement évolué compte tenu de l'affirmation progressive de la politique communautaire.

Création d'un budget annexe Funiculaire de Rives

Au cours du premier semestre, l'État s'est positionné de manière définitive sur le transfert d'exploitation du funiculaire de Rives de la Ville de Thonon à la communauté d'agglomération dans le cadre de sa compétence mobilité. Ce transfert de compétence a nécessité la création du budget annexe dédié et l'adoption des tarifs du service. Sur ce dernier point, le conseil communautaire (27 juin 2017) s'est positionné en faveur de l'application de la grille tarifaire qui avait été adoptée par le Conseil municipal de Thonon au titre de l'année 2017.

Création d'un budget annexe unique pour l'aménagement des zones d'activités

Le conseil communautaire du 28 novembre a validé le principe de regrouper les sept budgets annexes consacrés à l'aménagement des zones d'activités économiques* au sein d'un unique budget annexe dédié à cette mission. Effective au 1^{er} janvier 2018, cette évolution va permettre d'alléger la charge de gestion afférente et d'offrir une meilleure lisibilité de la stratégie poursuivie par l'agglomération en termes de développement de ces zones.

* ZAE des Bracots II, Lotissements Planbois, ZAE des Esserts, ZAE des Niollets II, ZAE Espace Léman, ZAE La Fattaz, ZAE Grands Vignes



La création d'un budget annexe unique pour l'aménagement des zones d'activités économiques (à compter du 1^{er} janvier 2018) va permettre de renforcer la lisibilité de la stratégie poursuivie par l'agglomération en termes de développement de ces zones.

Création d'un budget annexe Mobilité

Compte tenu de la dissolution programmée du SIBAT et du transfert de compétence correspondant, la création d'un budget annexe « Mobilité » à compter du 1^{er} janvier 2018 a été approuvée par le conseil communautaire du 28 novembre.

Un budget annexe « Gens du Voyage » transitoire

Compte tenu de l'évolution de la création de Thonon Agglomération et de la communauté de communes du Pays d'Evian-Vallée d'Abondance, l'arrêté préfectoral du 6 décembre 2016 portant fin d'exercice des compétences du Syndicat Mixte des Gens du Voyage sédentarisés ou non sédentarisés du Chablais (SYMAGEV) a eu pour conséquence la dissolution de ce dernier au 1^{er} janvier 2017.

Pour mener à bien les missions de ce syndicat dans l'attente de sa réinstauration, Thonon Agglomération a dû porter sa gestion pendant quatre mois (du 1^{er} janvier au 30 avril) pour le compte des deux EPCI via un budget annexe.

Réflexion avancée autour de l'actualisation des PPI

Si Thonon Agglomération a poursuivi en 2017 ses investissements sur la base des Plan Pluriannuels d'Investissements (PPI), élaborés par les entités fusionnées, la nécessaire réflexion prospective propre à l'actualisation et au redimensionnement de ces outils de planification financière a été lancée dès le premier trimestre.

Pour le budget principal, quatre priorités ont d'ores et déjà été cernées :

- Aménagement
- Bâtiment/patrimoine
- Mobilité
- Urbanisme

En termes d'assainissement, le diagnostic général des installations de collecte lancé dès 2016 sur le territoire du Bas-Chablais a été étendu en 2017 sur Allinges, Armoy, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier. Cette étude, qui sera menée à terme à l'échelle des 25 communes du territoire, doit permettre de recenser les besoins en matière de maintenance et surtout d'actualiser la programmation pluriannuelle et par conséquent les plans pluriannuels d'investissement correspondants en priorisant les interventions nécessaires.

L'harmonisation progressive des tarifs

Sur les communes de Thonon Agglomération, la tarification des services facturés aux usagers différait jusqu'à présent selon les territoires des précédentes entités. Dans un souci d'égalité des usagers devant le service public et en concordance avec le principe de solidarité guidant l'action de l'intercommunalité, il a donc été nécessaire d'aller progressivement vers une uniformisation des tarifs.

En ce qui concerne la **gestion des déchets**, les tarifs relatifs à la fourniture des composteurs, au broyage à domicile et à l'ensemble des dépôts en déchetterie par les professionnels ont été harmonisés.

Pour les transports scolaires, un tarif unique de 78€ a également été adopté en vue de la rentrée scolaire 2017/2018.

Concernant l'assainissement, les services facturés concernent les contrôles de conformité, la participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) pour toute nouvelle construction, ou encore la contribution au fonctionnement et au développement du réseau de collecte des eaux usées.

Approbation des attributions de compensation

Dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) versent chaque année aux communes membres une attribution de compensation (AC) évaluée en fonction des compétences et des charges transférées à l'intercommunalité. Dans cette perspective, un important travail d'analyse financière a été mené tout au long de l'année par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) dont les travaux ont profité de la qualité du dialogue entre les élus en vue de définir notamment les charges de centralité devant être assumées par l'agglomération.

Zoom sur...

Les Attributions de compensation

Les attributions de compensation constituent un reversement de fiscalité des EPCI à leurs communes membres. La somme des produits de fiscalité perçue par l'intercommunalité en lieu et place des communes est ainsi reversée à ces dernières, déduction faite du coût des charges transférées.

Elles ont pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la fiscalité professionnelle unique et des transferts de compétences.

Pour les 24 communes issues des anciennes communautés de communes du Bas-Chablais et des Collines du Léman, le montant de ces attributions de compensation 2017 a été calculé sur la base des AC anciennement perçues réévaluées en fonction des charges transférées en cours d'année (Dissolution du SIBAT, Tourisme, transport scolaire...). Pour le cas de Thonon-les-Bains dont l'intégration à Thonon Agglomération s'est accompagnée d'un important transfert de compétences (notamment développement économique, gestion des déchets, assainissement, politique de la ville), l'attribution de compensation a été évaluée à plus de 11 millions d'euros (dont 1,6 millions d'euros de bonification permettant à la commune, conformément à l'engagement de neutralité fiscale issu du pacte politique, de baisser ses taux communaux afin de compenser l'impact lié à la création de la fiscalité intercommunale).

Présenté au conseil communautaire du 26 septembre, le rapport de la CLECT a été soumis à l'approbation des conseils municipaux de l'agglomération à l'automne. Constatant l'accord de la majorité des communes, le conseil communautaire a arrêté, lors de sa séance du 19 décembre, les montants des attributions de compensation définitives qui seront versées annuellement aux communes.

Représentant un reversement de plus de 15 millions d'euros, ces attributions de compensation seront nécessairement réinterrogées en 2018 du fait de l'adoption à venir de l'intérêt communautaire de certaines compétences (actions sociales, gestion des équipements...).



Le conseil communautaire a arrêté, lors de sa séance du 19 décembre, les montants des attributions de compensation définitives qui seront versées aux communes au titre de l'année 2017.

Attributions de compensation versées au titre de l'année 2017

Anthy-sur-Léman	488 685,26 €
Allinges	372 597,26 €
Armoy	43 283 €
Ballaison	60 242 €
Bons-en-Chablais	743 919 €
Brenthonne	88 362 €
Cervens	63 990 €
Chens-sur-Léman	52 958 €
Douvaine	633 515 €
Drailant	7 816 €
Excenevex	41 811,52 €
Fessy	61 950 €
Le Lyaud	45 106 €
Loisin	65 651 €
Lully	58 447 €
Margencel	485 430,06 €
Massongy	458 €
Messery	27 565 €
Nernier	11 990 €
Orcier	140 917 €
Perrignier	439 816 €
Sciez	187 774 €
Thonon-les-Bains	11 444 292,09 €
Veigy-Foncenex	78 478 €
Yvoire	75 061,70 €
Total des AC versées en 2017	15 720 114,89 €

LE CHIFFRE

15 720 114,89 €

C'est la somme que Thonon Agglomération a reversée aux communes en 2017 au titre des attributions de compensation.

Les bienfaits d'une politique fiscale anticipée

Dès décembre 2015 et l'adoption du «Pacte politique pour la création de la communauté d'agglomération», les élus ont pris l'engagement de bâtir cette nouvelle collectivité sans accentuer la pression fiscale. Grâce à la qualité du travail de fond mené depuis 2015, l'engagement a été tenu.

L'année 2017 a vu l'agglomération poser les bases d'une politique fiscale harmonisée sur l'ensemble de son territoire. Elaborée dans le cadre d'une analyse globalisée prenant en considération l'ensemble des effets de la fusion sur les contribuables, les communes et l'agglomération (dotations, prélèvements...), elle a bénéficié des effets combinés d'un lissage progressif des taux, d'une évolution interdépendante des taxes communales et intercommunales et d'un

ajustement des attributions de compensation (permettant notamment à Thonon de baisser ses taux communaux du fait de la création de la fiscalité intercommunale).

L'analyse de l'ensemble de ces éléments va continuer de nourrir et construire le pacte financier et fiscal qu'il conviendra d'adopter en 2018, consacrant l'objectif de la neutralité fiscale.

Engagement tenu pour la neutralité fiscale des ménages

À Thonon, aucun impact lié à la création de la fiscalité intercommunale

La combinaison des différents éléments permettant de définir la politique fiscale de l'agglomération a permis à Thonon de baisser ses taux communaux afin de compenser l'impact lié à la création de la fiscalité intercommunale et d'assurer la neutralité fiscale.

Une augmentation mineure pour les foyers de l'ex-Communauté de communes du Bas-Chablais

Les taux de l'ex-CCBC étaient en-dessous de ceux de ses futurs partenaires. L'orientation prise sur 2016 avait par conséquent été d'augmenter les taux intercommunaux pour rejoindre les taux moyens pondérés potentiels de la future agglomération. Le choix de ne pas vouloir passer la marche complète en 2016 sur le foncier bâti a nécessité un léger ajustement (120 000 € d'impact soit 3,05 € par habitant).

La pression fiscale libérée sur l'ex-Communauté de communes des Collines du Léman

Les taux intercommunaux ont baissé sensiblement pour les foyers d'Allinges, Armo, Cervens, Draillant, Le Lyaud, Orcier et Perrignier. La pression fiscale étant libérée à l'échelon intercommunal, ces communes ont ainsi été encouragées à ajuster les taux communaux au regard des compétences actuelles et futures de l'agglomération.

En 2018, l'adoption du Pacte Financier et Fiscal sera là encore un appui à cette concertation qui doit voir les communes et leur intercommunalité dialoguer pour une pression fiscale partagée au regard des compétences transférées.



Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) : des taux maintenus

En termes de gestion et de valorisation des déchets, un travail de fond a été lancé en vue de parvenir à une approche harmonisée des services rendus. Dans l'attente de l'institution d'une politique communautaire en la matière et pour tenir compte des différences de services (modalités de collecte et de traitement), le principe de reconduire les taux pratiqués antérieurement à Thonon-les-Bains et sur le territoire des anciennes communautés de communes a été privilégié.



Vers une harmonisation de la fiscalité professionnelle

Une intégration fiscale progressive du taux de Contribution Foncière des entreprises (CFE)

Le conseil communautaire a adopté le principe d'une intégration progressive du taux de CFE. Ainsi, les taux applicables sur chaque commune vont converger progressivement (pendant 5 ans) afin d'atteindre un taux cible unique de 26,41%. Si la durée est engageante définitivement, le taux, lui, pourra être revu chaque année, les marches s'ajustant alors automatiquement. Si la hausse adoptée peut paraître importante en pourcentage, elle reste mesurée en valeur absolue étant entendu que la CFE pèse au final modérément dans les bilans des sociétés.

Un Versement Transport instauré sur l'intégralité du ressort territorial de Thonon Agglomération

En 2017, Thonon Agglomération est devenu autorité organisatrice de la mobilité (AOM). Cette prise de compétence a eu pour conséquence l'instauration, à compter du 1^{er} janvier 2018, du versement transport pour l'ensemble des entreprises de plus de 11 salariés installées sur le territoire de la communauté d'agglomération. Ce versement est une contribution locale des employeurs qui constitue un financement supplémentaire pour développer l'offre de transport.

Sur le territoire de la communauté d'agglomération, deux taux distincts devraient provisoirement s'appliquer. Le SIBAT (Syndicat intercommunal des bus de l'agglomération de Thonon) dont les compétences ont pris fin au 31 décembre 2017, avait instauré un taux de 0,5 % sur son territoire. Ce taux continuera de couvrir les communes d'Allinges, Anthy, Margencel et Thonon. Pour les autres communes, une période de convergence de 4 ans permettant de rejoindre progressivement ce taux cible a été instaurée. A terme, et sans dérogation,

l'agglomération pourrait le porter à 0,6 % voire 0,8 %. Le principe d'une harmonisation progressive sur les 4 prochaines années s'explique par la volonté de tenir compte d'une montée en puissance des services offerts en termes de mobilité.

Uniformisation et exonérations

L'harmonisation de la fiscalité professionnelle de la nouvelle agglomération a par ailleurs fait l'objet d'une série de mesures portant sur :

- l'uniformisation du coefficient multiplicateur du tarif applicable aux redevables de la Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM). Cette mesure doit contribuer à dynamiser le développement économique en favorisant le commerce de proximité ;
- l'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) en faveur des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux. Certains professionnels contractualisent en effet directement avec des sociétés privées pour procéder à la collecte de leurs déchets ;
- l'harmonisation des montants de la base minimum de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) **complétée d'une série d'exonérations** en faveur des commerces et établissements culturels : les librairies indépendantes, les établissements cinématographiques ou encore les spectacles vivants seront en effet exonérés de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) en tout ou partie selon les cas. A noter que les conseillers communautaires ont également décidé d'étendre à l'ensemble de l'agglomération l'application de la correction de la valeur locative en fonction de la période d'activité en faveur des parcs de loisirs pratiquant une ouverture saisonnière.

Ce qu'il faut retenir : une neutralité fiscale découlant d'une stratégie financière anticipée

- **TAXE D'HABITATION (TH)** : 7,34 %
- **TAXE FONCIÈRE sur les propriétés bâties (TFB)** : 2,39 %
- **TAXE FONCIÈRE sur les propriétés non bâties (TFNB)** : 3 %
- **COTISATION FONCIÈRE des entreprises (CFE)** : un taux cible de 26,41 %
L'harmonisation du taux sur l'ensemble du territoire se fera par le biais d'une période de lissage de 5 ans.

Le service de la Commande Publique pour encadrer les dépenses

La majeure partie des dépenses d'investissement et de fonctionnement de la collectivité sont engagées dans la cadre de marchés publics, dans le strict respect des règles associées.

En 2017, **27 commissions** d'appel d'offres et commissions MAPA ont été organisées permettant l'attribution de **23 marchés** à procédures adaptées et **4 marchés** à procédures formalisées pour un montant global de **5 502 980,52 € HT**.

- **Maintien des taux** de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

ZONE 1 : 9,54 %

Anthy-sur-Léman,
Douvaine, Messery,
Nernier,
Sciez,
Veigy-Foncenex,
Yvoire.

ZONE 2 : 8,20 %

Ballaison,
Bons-en-Chablais,
Brenthonne,
Chens-sur-Léman,
Excenevex,
Fessy, Loisin,
Lully,
Margencel,
Massongy.

ZONE 3 : 10,78 %

Allinges,
Armoey,
Cervens,
Drailant,
Le Lyaud,
Orcier,
Perrignier.

ZONE 4 : THONON

Pour le cas de Thonon-les-Bains, les dispositions réglementaires font que le conseil municipal a fixé, cette année encore, le taux pour 2017 (fixé à 7,86 % lors du conseil municipal du 26 avril 2017).



Ressources Humaines

une année de transition et d'installation

Au 31 décembre 2017, Thonon Agglomération compte 186 agents au sein de ses services dont 52 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS). Provenant des trois anciennes intercommunalités, de la Ville de Thonon-les-Bains ou recruté en cours d'année, chacun d'entre eux a œuvré de manière exemplaire tout au long de cette année de lancement au cours de laquelle les bases d'une organisation des services ont été posées.

Un investissement exemplaire des agents

Pendant ces douze premiers mois, les agents de Thonon Agglomération ont fait face à un important travail de structuration pour assurer l'activité de l'action intercommunale sur la base des missions menées antérieurement par les entités et garantir de bonnes conditions d'exercice des compétences transférées. Au total, plus de 500 délibérations ont été nécessaires. Ce seul indicateur témoigne de la quantité de travail accompli et de la forte implication des agents malgré des services non encore rapprochés dans des bureaux communs par fonction.

Tous les agents ont su démontrer leur volonté de s'adapter rapidement à l'évolution du cadre institutionnel, de s'intégrer à une équipe intercommunale élargie et de voir l'agglomération naissante assurer la continuité du service public. Dans un contexte de changement toujours difficile à appréhender, chacun a pris soin d'apporter sa contribution au projet « Thonon Agglomération » sans jamais compter son temps. Le lancement réussi de Thonon Agglomération est à mettre aussi au crédit de chacun d'entre eux.

Les Ressources Humaines, au cœur des services

En ce qui concerne le service des Ressources Humaines proprement dit, l'année 2017 a d'abord consisté à assurer la parfaite intégration administrative de chacun des agents, quelle que soit leur collectivité d'origine.

Avec un effectif de 3,6 équivalents temps plein (ETP), le service a assuré, en plus de la gestion administrative des 134 agents de l'agglomération, celle des **52 agents du CIAS** et, pendant quatre mois (du 1^{er} janvier au 30 avril), **des 8 agents du SYMAGEV** en attendant que ce dernier soit réinstauré. Au total, 2 504 fiches de paie, 301 arrêtés et 46 contrats ont ainsi été pris en charge (contrats pour remplacement d'agents titulaires indisponibles, pour accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, pour recrutement d'agents non titulaires dans l'attente du recrutement d'agents titulaires,...).

LES CHIFFRES



186

— Au 31 décembre 2017, Thonon Agglomération compte 186 agents au sein de ses services (hors agents en disponibilité et détachement) dont 52 au Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).



2 504

— Fiches de paie éditées en 2017 par le Service Ressources Humaines (1 772 pour les services intercommunaux, 700 pour le CIAS et 32 pour le SYMAGEV).

Poser les bases d'une organisation des services

Une structuration par pôles

La création de Thonon Agglomération a nécessairement impacté le fonctionnement des services. Dès le printemps, les bases d'une organisation internes ont été posées en privilégiant une structuration par pôles : Services généraux, Aménagement, Ressources, Affaires sociales et culturelles, Services techniques.

Le projet de leur répartition spatiale et les réflexions liées à l'unification des réseaux informatiques et téléphoniques ont également été lancés. À terme, l'antenne de Ballaison accueillera principalement des services administratifs. L'antenne de Perrignier restera, quant à elle, dédiée à la tenue des instances (bureau et conseil communautaire) en plus d'accueillir la majeure partie des services techniques.

Vers une harmonisation des conditions de travail

Thonon Agglomération regroupant des agents issus de quatre entités préexistantes, l'année 2017 a également vu le lancement de la démarche d'harmonisation des conditions de travail : organisation du temps de travail, régime indemnitaire et conditions collectives d'emploi seront redéfinis en 2018 afin de parvenir à un cadre d'emploi commun.

Pour ce faire, un travail d'analyse et de projection a commencé dès le mois de novembre en concertation avec le Comité Technique. Pour bénéficier d'une approche expérimentée et neutre en la matière, l'agglomération a, par ailleurs, fait le choix de s'entourer d'un cabinet extérieur, spécialisé dans l'accompagnement des organisations et des ressources humaines du secteur public.

La structuration des services par pôles et l'harmonisation des conditions de travail ont été initiées en prenant soin d'associer les représentants du personnel et un comité d'élus tout en favorisant une démarche de co-construction au sein des instances de dialogue social.

Mise en place des instances de dialogue social

Le conseil communautaire du 30 janvier a adopté la création d'un **Comité Technique commun** qui sera compétent pour les agents de Thonon Agglomération et pour ceux du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS).

L'objectif : mener un dialogue social transversal et global pour l'ensemble de la structure.

Le Comité Technique (CT) est une instance consultative composée d'élus et de représentants du personnel. Il est consulté sur les questions liées au fonctionnement des services, aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et aux sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

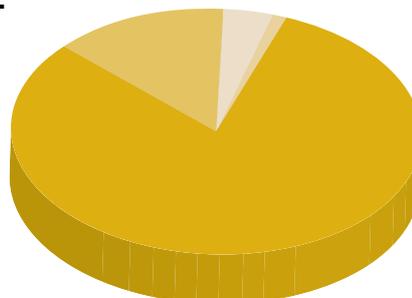
Suite aux élections professionnelles organisées au mois de mai, trois réunions du Comité Technique ont eu lieu en 2017.

Effectifs 2017 : les éléments-clés à retenir

Thonon Agglomération compte 134 agents en activité (auxquels s'ajoutent cinq agents en disponibilité et un en détachement) au 31 décembre 2017 ce qui en fait l'un des principaux employeurs de l'agglomération.

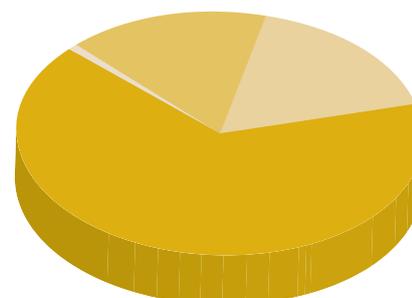
Répartition statutaire des 134 agents en activité :

- **109** fonctionnaires titulaires et stagiaires (dont 5 en disponibilité et 1 en détachement).
- **19** non titulaires occupant un emploi permanent.
- **5** non titulaires occupant un emploi temporaire.
- **1** apprenti.



Répartition des 128 postes permanents par catégorie hiérarchique :

- **1** emploi fonctionnel (DGS)
- **21** postes de catégorie A.
- **22** postes de catégorie B.
- **84** postes de catégorie C.

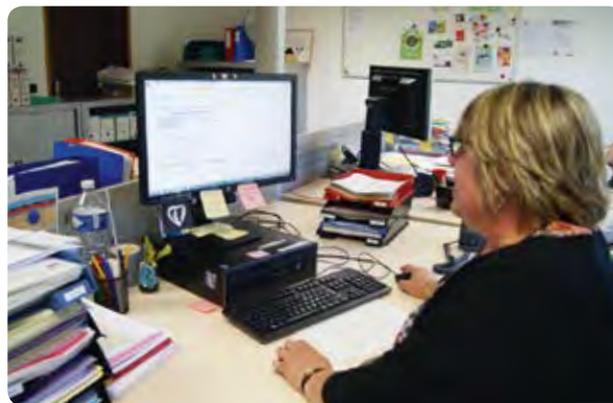


En 2017, les 128 agents occupant un emploi permanent ont bénéficié, au total, de 209 jours de formation (soit une moyenne de 1,63 jour par agent). 90 % de ces formations ont été dispensées dans le cadre du programme annuel proposé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT).

Recrutement et évolution des effectifs

Du fait du redimensionnement des missions confiées à l'intercommunalité, une réflexion liée à l'évolution de ses effectifs a été initiée. Sur la base d'un tableau des effectifs ouvert favorisant les perspectives de carrière, la priorité a été donnée à la transversalité et à la montée en technicité des agents. De cette manière, il s'agit d'établir une vision prospective et constructive des compétences de chacun dans une logique de mutualisation à venir.

En prenant le soin d'évaluer continuellement et le plus justement possible les besoins et les réorganisations possibles, la création de 12 postes a été adoptée en 2017.



Pour la plupart, les procédures de recrutement ont été planifiées pour 2018. Huit saisonniers ont, par ailleurs, rejoint l'équipe intercommunale en cours d'année pour palier un surcroît saisonnier d'activité.

Thonon Agglomération, bien ancrée sur son territoire

Des services acteurs de leur bassin de vie

Au 31 décembre 2017, 76% des agents intercommunaux résident dans l'une des 25 communes de l'agglomération. C'est le signe de leur attachement au territoire et de leur volonté d'être impliqués dans l'évolution de leur bassin de vie.

Convaincue que les collectivités ont un rôle important à jouer en termes d'éducation et d'accès à l'emploi, Thonon Agglomération a, par ailleurs, accueilli une dizaine de stagiaires, un apprenti et deux volontaires au service civique au sein de ses services. L'intercommunalité a ainsi participé au bon déroulement de leur scolarité ou de leur formation.

Une politique de solidarité affirmée

Pour mener à bien ses projets, la communauté d'agglomération a réaffirmé l'engagement des anciennes intercommunalités consistant à soutenir l'emploi des personnes porteuses de handicap ou en voie d'insertion. Le partenariat avec L'Atelier et Chantier d'Insertion Re-Née, une association implantée à Thonon-les-Bains et soutenue par Chablais Inter Emploi, a été confirmé pour la collecte des textiles. Le broyage des déchets verts à domicile revêt également une dimension sociale puisque les prestations ont été de nouveau assurées par du personnel de Chablais Insertion et de l'association Le Lien. Par ailleurs, Thonon Agglomération emploie elle-même quatre agents reconnus comme porteurs de handicap au sein de ses services.

Une égalité hommes/femmes respectée

Au regard du rapport Égalité hommes/femmes publié au mois d'octobre, l'égalité professionnelle entre femmes et hommes est globalement respectée à Thonon Agglomération.

Plus précisément, 74% des **cadres A** sont des femmes (contre 60% en moyenne au sein de la fonction publique territoriale). Cette proportion surpasse la répartition femme-homme des effectifs globaux de l'agglomération (63%/37%).

Il y a donc (proportionnellement à leurs effectifs) plus de femmes que d'hommes parmi les cadres A à Thonon Agglomération.

La parité est également respectée en ce qui concerne les emplois de direction occupés respectivement par deux hommes (Directeur Général des Services, Directeur des Services Techniques) et deux femmes (Directrices de pôle) ce qui n'est pas le cas de la fonction publique territoriale au niveau national (35 % de femmes / 65 % d'hommes).

Concernant les politiques publiques élaborées et mises en œuvre par Thonon Agglomération, on constate que les valeurs d'égalité d'accès au service public et d'égalité de traitement sont respectées sur le territoire.



Un nouveau territoire,
de **nouvelles**
ambitions

2, place de l'Hôtel de Ville - BP 80114
74207 Thonon-les-Bains Cedex

www.thononagglo.fr

_____ THONON
agglomération